

L'Ordre du mérite militaire



Christopher McCreery

Message de
Sa Majesté la Reine

CONTACTEZ-NOUS

Direction – Distinctions honorifiques et reconnaissance
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

<http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhr-ddhr/>

1-877-741-8332

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012
A-DH-300-000/JD-003
Nº de catalogue : D2-301/2012
ISBN : 978-1-100-54293-5



Canada

L'Ordre du mérite militaire



Christopher McCreery

Message de
Sa Majesté la Reine

L'Ordre du mérite militaire

Dédicace	iii
Message	Sa Majesté la Reine, Souveraine de l'Ordre du mérite militaire	v
Message	Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada, Chancelier de l'Ordre du mérite militaire	vii
Préface	Général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, Chef d'état-major de la Défense, Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire	ix
Frontispice	x
Note de l'auteur	xi
Remerciements	xii
Introduction	xiv
Chapitre 1	Les ordres militaires au Canada	1
Chapitre 2	Le système de distinctions honorifiques du Canada devient réalité	54
Chapitre 3	L'Ordre prend forme : candidatures, améliorations et modifications	82
Chapitre 4	La logistique de l'Ordre du mérite militaire	131
Conclusion	187
Annexe 1	Arrêté en conseil autorisant l'établissement de l'Ordre du mérite militaire	192
Annexe 2	Lettres patentes instituant l'Ordre du mérite militaire (1972)...	193
Annexe 3	Constitution de l'Ordre du mérite militaire (1972)	195
Annexe 4	Constitution de l'Ordre du mérite militaire (2003)	201
Annexe 5	Dignitaires de l'Ordre du mérite militaire	207
Notes	211
Glossaire des initiales honorifiques	234
Bibliographie	238
Sources des photos	242
Index	256
Section centrale	Membres de l'Ordre du mérite militaire (1972-2012)	

Dédicace



**À tous les membres de l'Ordre du mérite militaire
qui ont consacré leur vie à la défense
de la Couronne et du pays.**

Sa Majesté la Reine Elizabeth II, Reine du Canada,
portant ses insignes de Souveraine de l'Ordre du
Canada et de l'Ordre du mérite militaire, dans la Salle
de la tente à Rideau Hall, Fête du Canada 2010





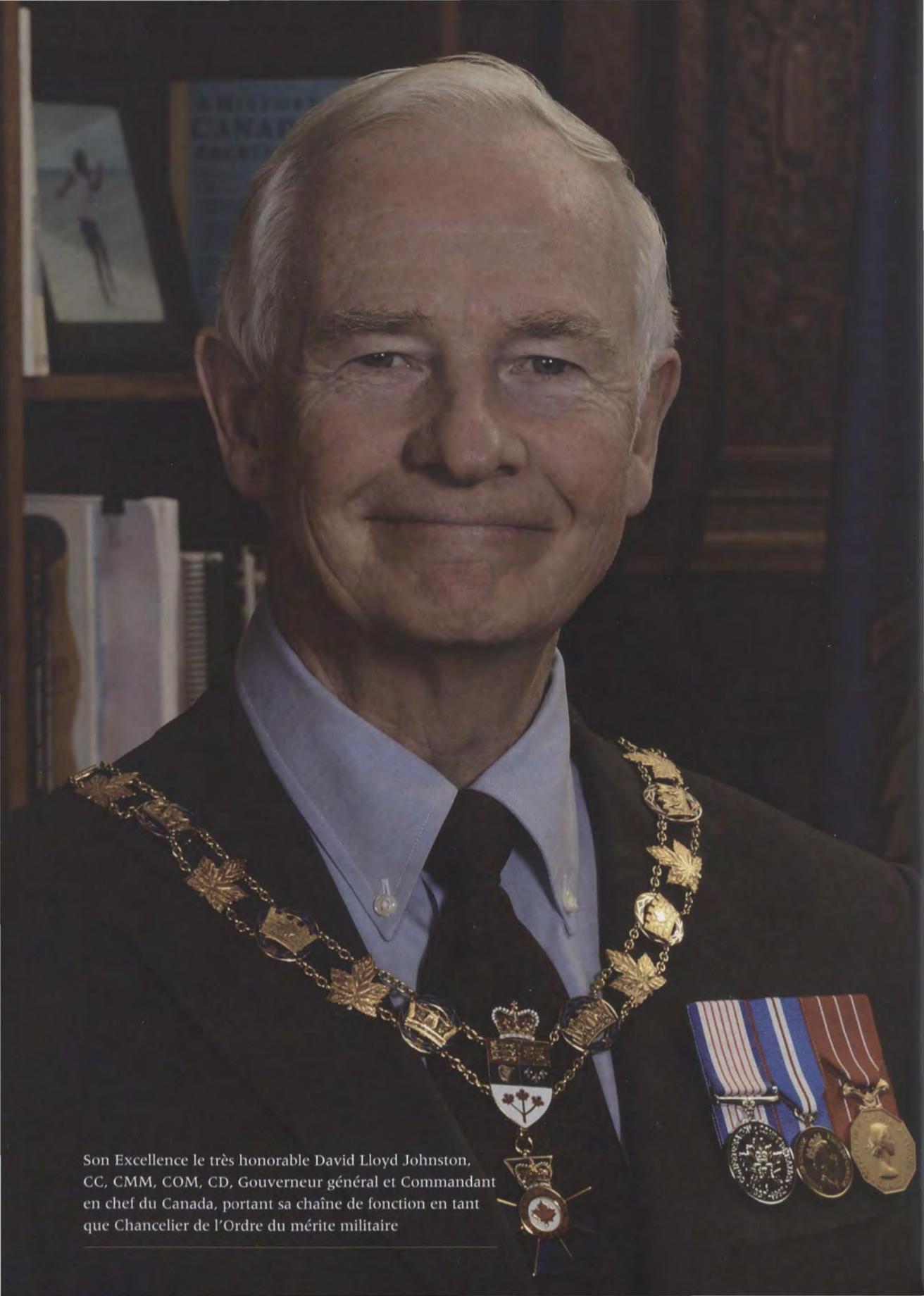
BUCKINGHAM PALACE

C'est avec grand plaisir que je note que 2012 marque le 40^e anniversaire de la création de l'Ordre du mérite militaire. En cette 60^e année de mon règne en tant que Reine du Canada, il m'est très agréable de partager une année anniversaire si importante avec tant de militaires exceptionnels des Forces canadiennes qui ont été honorés grâce à l'Ordre au cours des quatre dernières décennies.

La fierté que j'ai ressentie en approuvant la création de cette distinction honorifique en 1972 n'a d'égal que ma fierté pour les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui accomplissent au quotidien leurs tâches ardues avec tant de zèle, de passion et de dévouement. À cet égard, l'Ordre du mérite militaire était et demeure un moyen des plus appropriés pour reconnaître le mérite particulier et le service exceptionnel de ceux qui portent fièrement l'uniforme des Forces canadiennes de Sa Majesté.

À ceux et celles qui ont été admis ou promus au sein de l'Ordre, je vous félicite pour votre service professionnel et dévoué. Votre appartenance à cette société de mérite souligne les meilleures qualités de la profession militaire et fait de vous des modèles que tous auraient avantage à suivre.

En tant que Souveraine fondatrice de l'Ordre, je suis heureuse que cet ouvrage majeur serve non seulement à préserver l'histoire et l'évolution de l'Ordre mais serve également à honorer de façon tangible ses membres qui ont rendu un service si incomparable. L'Ordre du mérite militaire est grandement reconnu et respecté comme l'un des éléments principaux du régime canadien de distinctions honorifiques. Conséquemment, c'est mon vœu le plus cher que cet ouvrage soit perçu et reconnu en tant qu'un hommage approprié pour tous ces hommes et ces femmes qui ont été honorés pour leur service distingué à la Couronne et au pays.



Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston,
CC, CMM, COM, CD, Gouverneur général et Commandant
en chef du Canada, portant sa chaîne de fonction en tant
que Chancelier de l'Ordre du mérite militaire



THE GOVERNOR GENERAL · LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

À titre de chancelier, c'est pour moi un honneur de souligner le 40^e anniversaire de l'Ordre du mérite militaire et de rendre hommage au dévouement et à l'excellence des membres des Forces canadiennes. Depuis 1972, cet ordre permet de faire connaître les réalisations et les contributions remarquables de nos militaires, mettant ainsi en valeur la conduite exemplaire.

Mon rôle de commandant en chef du Canada m'offre le grand privilège de rencontrer régulièrement nos hommes et nos femmes en uniforme et de célébrer les services qu'ils rendent au pays.

Je suis souvent frappé par la profondeur du lien qui unit les Forces canadiennes. Bien que chaque membre joue un rôle différent, tous partagent le même but et ont des valeurs communes, sans oublier le merveilleux esprit de camaraderie qui les anime. Ce lien étroit au sein des rangs est l'une des raisons pour lesquelles la conduite de chacun devient si importante et l'Ordre, un symbole d'excellence si puissant. Les Forces canadiennes forment une famille unique et, comme dans toutes les familles, les modèles de comportement ont une influence indéniable.

L'Ordre du mérite militaire a été établi pour souligner les actions individuelles qui reflètent l'essence du professionnalisme militaire canadien. Cette distinction honorifique témoigne de la fierté que leurs pairs, leurs commandants et tous les Canadiens éprouvent envers nos militaires. Je suis ravi d'avoir ainsi l'occasion d'exprimer ma propre gratitude envers les récipiendaires pour l'excellence de leur travail et pour les services qu'ils rendent.

David Johnston



Le Général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, Chef d'état-major de la Défense, portant sa chaîne de fonction en tant que Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire



Chief of the Defence Staff

Chef d'état-major de la Défense

National Defence
Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de
la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Les membres de l'Ordre du mérite militaire sont la meilleure représentation des Forces canadiennes. Ils ont tous démontré, pendant de nombreuses années, les plus grandes qualités de la tradition militaire. Qu'ils démontrent un leadership exceptionnel, qu'ils innovent, qu'ils dirigent d'importantes opérations au pays ou à l'étranger ou qu'ils fournissent un soutien vital, ils sont tous, chacun dans leur domaine, des exemples remarquables.

Le 40e anniversaire de la création de cette distinction honorifique significative est un moment approprié pour réfléchir à l'histoire de cette institution distinguée mais aussi de renouveler notre reconnaissance de ceux et celles qui ont été admis à l'Ordre pour leur service militaire loyal et dévoué à la Reine et au pays.

Soyez fiers d'être membres de ce groupe prestigieux car seulement un membre des Forces canadiennes sur mille est admis chaque année. Les critères sont sévères et le processus de sélection rigoureux. Cela explique la constance de la qualité exceptionnelle des membres admis ou promus au sein de l'Ordre depuis 1972.

À 40 ans, notre Ordre demeure relativement jeune en comparaison avec ses équivalents d'autres nations. Nous devons poursuivre nos efforts pour rendre la composition de l'Ordre plus représentative de tous les domaines des Forces canadiennes et nous assurer qu'il soit toujours un objectif de carrière digne et atteignable pour les militaires à tous les niveaux.

En tant que Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire, je suis très heureux qu'une fois de plus, Monsieur McCreery ait tracé un portrait détaillé et intéressant de l'une de nos distinctions militaires grâce à cette publication. Je suis convaincu que tous les membres des Forces canadiennes, et plusieurs autres personnes, apprécieront en apprendre d'avantage sur notre ordre militaire national.

Je salue tous les membres de l'Ordre, en service et à la retraite, et les invite à se joindre à moi afin de célébrer cette étape importante dans l'histoire de notre Ordre.

Général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD
Chef d'état-major de la Défense et
Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire



National
Defence
Défense
nationale

Canada

Frontispice

L'Ordre du mérite militaire a été établi afin de reconnaître à leur juste valeur le mérite particulier et le service exceptionnel des membres de la Force régulière et de la Réserve des Forces canadiennes*.

Communiqué de presse annonçant la création de
l'Ordre du mérite militaire
31 mai 1972

Comme vous le savez sans doute, les Forces canadiennes se réjouissent de l'annonce de la création de l'Ordre du mérite militaire, et c'est avec grand plaisir qu'en leur nom et en mon nom personnel je vous offre mes plus sincères félicitations pour votre nomination en tant que premier chancelier de l'Ordre.

L'honorable Edgar J. Benson, CP, député,
Ministre de la Défense nationale, au
Très honorable Roland Michener, CP, CC, CMM, CD,
Gouverneur général et Commandant en chef du Canada
12 juin 1972

* NDT : Sauf avis contraire (mention « version officielle en français »), toutes les citations sont des traductions.

Note de l'auteur

Conformément aux termes de son engagement, l'auteur de cet ouvrage a eu accès à tous les documents utiles que les Forces canadiennes avaient en leur possession ainsi qu'aux documents relatifs à l'Ordre du mérite militaire conservés par la Bibliothèque et Archives Canada, le ministère de la Défense nationale, le Bureau du Secrétaire du Gouverneur général et les Archives nationales du Royaume Uni. Les faits dont il est question ici ont été vérifiés auprès de sources officielles, mais l'auteur est resté libre de choisir et de structurer le contenu de l'ouvrage. Les inférences et opinions formulées ici sont celles de l'auteur.



Le Général Jacques Alfred Dextraze, CC, CMM, CBE, DSO, CD, Chef d'état-major de la Défense et Commandeur principal de l'Ordre, reçoit son insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable Daniel Roland Michener, CP, CC, CMM, OOnt, CD, CR, Gouverneur général du Canada, à la toute première investiture de l'Ordre, Rideau Hall, 21 janvier 1973

Remerciements

Je suis reconnaissant à Sa Majesté la Reine, la Souveraine de l'Ordre du mérite militaire, d'avoir dédié un message au début de ce livre. Ses 60 ans de service au Canada sont un exemple durable à ceux qui servent sous son nom.

À titre de Gouverneur général et Commandant en chef du Canada et de Chancelier de l'Ordre du mérite militaire, Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, a eu la gentillesse d'offrir un message pour cette occasion.

Je suis profondément honoré que le Chef d'état-major de la Défense, le Général Walter Natynczyk, CMM, CSM, CD m'ait confié la tâche d'écrire cet ouvrage sur l'histoire de notre ordre militaire national.

Plusieurs hérauts de l'Autorité héraldique du Canada m'ont fourni une aide précieuse : le Héraut d'armes du Canada, Claire Boudreau, le Héraut Rideau émérite, Robert D. Watt, LVO, le Héraut d'armes adjoint du Canada, Bruce Patterson, et le Héraut Assiniboine, Darrel Kennedy. À la Chancellerie des distinctions honorifiques, Anna Laperle a répondu à mes questions concernant divers enjeux reliés aux politiques.

Quantité d'amis ont été très dévoués pendant la rédaction de ce modeste ouvrage : Joyce Bryant, CM, BEM, le Général John de Chastelain, OC, CMM, CD, CH (retraité), le Lieutenant de vaisseau Scott Nelson, MVO, le Lieutenant-colonel Dan MacKay, OMM, CD, AdeC (retraité), le Lieutenant-colonel Fran Chilton MacKay, OMM, MSM, CD, Kevin MacLeod, CVO, CD, Alana Blouin et Julie Culliton.

À Halifax, plusieurs militaires ont démontré un vif intérêt pour la préparation de cet ouvrage : le Capitaine de vaisseau Craig Walkington, MSM, CD, le Lieutenant-colonel Dale Warner, CD, AdeC, et le Lieutenant de vaisseau Drew Graham, CD, AdeC.

Je suis reconnaissant envers diverses personnes de la Direction des distinctions honorifiques et reconnaissance, en particulier le Lieutenant-colonel André Levesque, OMM, CD (retraité), Juliane Martin, Patrick Berrea, MSM, CD, le Sergent Jonathon Pye, Louise Côté, CD, Aliria Mullen, et le Capitaine de corvette David Thompson, CD, sur l'aide de qui j'ai pu compter. De plus, je dois faire une mention spéciale pour le Major Carl Gauthier, MMM, CD, AdeC, qui a conçu l'idée de ce projet en 2005 et qui s'est consacré à diriger la production de cette publication.

Je tiens à remercier tout spécialement le Colonel Michael Barr, OMM, CD (retraité), le premier membre de l'Ordre que j'ai connu. Dès mon jeune âge, il m'a transmis sa

passion pour les Forces canadiennes, le *Royal Canadian Regiment* et l'histoire militaire, ce dont je lui suis reconnaissant. Roger de C. Nantel, LVO, CD, premier registraire des distinctions canadiennes, m'a beaucoup aidé en me faisant connaître une partie de l'histoire non écrite de l'Ordre, ce que seul un des fondateurs du régime canadien de distinctions honorifiques pouvait faire. Le Colonel honoraire John Blatherwick, CM, OBC, CD, un historien qui s'intéresse lui aussi au régime canadien de distinctions honorifiques, s'est montré extrêmement généreux et coopératif en partageant avec la Direction – Histoire et patrimoine le fruit de ses recherches approfondies sur les nominations de Canadiens à l'Ordre de l'Empire britannique. Je dois aussi remercier Karen Collins, du ministère de la Défense nationale, qui, par un vendredi d'été, tard dans l'après-midi, m'a aidé à repérer toute une série de documents. Le Ministère est également reconnaissant envers Gabrielle Lappa, de la Chancellerie des distinctions honorifiques, qui a autorisé l'enregistrement photographique de la fabrication de l'insigne par l'entrepreneur, et qui a aussi pris des dispositions avec son personnel pour que soient mises à ma disposition les données requises pour créer un registre de tous les membres nommés depuis 1972. Le Ministère remercie également Mike Bond, de *Bond Boyd & Co. Ltd.*, qui a aimablement donné de son temps afin qu'un photographe militaire puisse documenter les nombreuses étapes nécessaires pour fabriquer l'insigne de l'Ordre. Le Lieutenant-général James C. Gervais, CMM, CD (retraité), le Lieutenant-colonel Roger Beauregard, OMM, MBE, CD (retraité), Mark Reid, CD, et Glen Hodgins ont aussi fourni des objets qui ont été photographiés pour ce travail.

L'auteur remercie le ministère de la Défense nationale de lui avoir permis de réaliser cet important projet. Dans tous les projets auxquels j'ai travaillé concernant le système honorifique du Canada, le Ministère a toujours été d'un soutien et d'une aide indéfectibles.

Je tiens enfin à exprimer mes plus sincères remerciements à mes parents, Paul et Sharon, qui m'ont accompagné dans la rédaction et la publication de dix livres. Ils ont manifesté un appui et un intérêt dont je leur suis redevable.

Christopher McCreery, MVO
Résidence du Lieutenant-gouverneur
HALIFAX

Introduction

Dès le Régime français, la Couronne cherchait à souligner le service militaire exemplaire dans la défense du royaume. Bien que l'on soit passé de la Couronne de France à la Couronne britannique, puis à la Couronne du Canada, cette volonté de récompenser l'excellence militaire demeure d'actualité.

Le Canada n'est pas le seul pays à s'être doté d'un ordre pour reconnaître la valeur du service militaire exceptionnel. Mais rares sont les professions où l'octroi d'une reconnaissance officielle est aussi important que ce l'est pour ceux qui mettent leur vie en danger en défendant leur pays. Plus qu'un instrument servant à rehausser le moral, les distinctions symbolisent la reconnaissance publique, officielle et durable de la Couronne envers les membres des Forces canadiennes (FC). À bien des égards, l'Ordre du mérite militaire tire son inspiration de la Légion d'honneur de la France, ainsi que de l'Ordre du Bain et de l'Ordre de l'Empire britannique, de la Grande-Bretagne, distinctions qui, à diverses époques, ont été décernées à des Canadiens.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance des distinctions. En réfléchissant à cette question, Napoléon a judicieusement fait observer ceci : « Vous lesappelez des jouets; sachez que c'est avec ces jouets-là qu'on conduit le peuple^{1.*} »

L'institution de l'Ordre du mérite militaire est étroitement liée à la création du régime canadien de distinctions honorifiques. Il n'est donc pas étonnant que l'Ordre du Canada et l'exemple qu'il a donné aient joué un rôle important dans le développement de l'Ordre du mérite militaire. Le premier secrétaire de l'Ordre, Esmond Butler, a fait observer que l'Ordre du mérite militaire ne devrait aucunement être considéré comme moins important, ou moins prestigieux, que l'Ordre du Canada, car il récompense des services d'importance et de valeur égales.

La création de l'Ordre du mérite militaire a accompagné la restructuration de l'Ordre du Canada en trois niveaux, tels que nous les connaissons aujourd'hui : Compagnon, Officier et Membre, de même que la création des trois décosations canadiennes pour actes de bravoure : la Croix de la vaillance, l'Étoile du courage et la Médaille de la bravoure. Sur le plan symbolique, ces trois groupes de distinctions ont beaucoup en commun et l'ajout, en 1972, de l'Ordre du mérite militaire et des décosations pour actes de bravoure au régime canadien de distinctions honorifiques a grandement accentué l'ampleur et le niveau de la reconnaissance accordée aux citoyens.

* Version officielle en français.

Le Canada n'aurait probablement pas un régime national de distinctions honorifiques pleinement fonctionnel et de grande ampleur aujourd'hui, n'eût été le rôle joué par les membres de la Marine royale canadienne (MRC), de l'Armée canadienne (AC) et de l'Aviation royale canadienne (ARC) dans les années 1950 et 1960 pour encourager l'établissement d'un système national. Les civils, en particulier les politiciens, ont longtemps été terrifiés par l'idée de discuter des distinctions sur la place publique, sans parler de proposer la création d'un régime de distinctions composé d'ordres civils et militaires, de décorations et de médailles. Les forces armées étaient toutefois dans une position différente, puisqu'elles étaient depuis longtemps habituées à recevoir des distinctions pour leurs services. Mais la remise de distinctions civiles et militaires cesse après la Deuxième Guerre mondiale et ne reprend que brièvement sous la forme de distinctions militaires décernées pour les services rendus pendant la guerre de Corée. En 1954, mis à part la Décoration des Forces canadiennes (CD), la Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada et l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, aucune distinction civile ou militaire n'est accordée à des Canadiens. À ce moment, le Canada est pratiquement le seul pays au monde qui ne récompense pas le service méritoire. Bien qu'il participe activement à diverses missions des Nations Unies et qu'il se soit engagé à l'égard de l'OTAN en Europe occidentale et du NORAD en Amérique du Nord, à part la CD, aucune distinction n'est décernée. Les Canadiens se trouvent ainsi dans une position très embarrassante par rapport à leurs alliés.

La création de l'Ordre du mérite militaire ne découle pas du désir des militaires d'avoir davantage de rubans colorés pour décorer leur poitrine, mais plutôt de la volonté d'instituer une certaine forme de reconnaissance officielle du service méritoire. Dans les années 1950, la plupart des membres des FC avaient acquis une expérience personnelle du régime de distinctions, car ils avaient reçu des médailles de guerre ou une médaille d'ancienneté, de sorte que la cessation quasi complète des distinctions militaires est vivement ressentie, même par ceux qui n'avaient servi que pendant une courte période.

Ce sont les militaires qui, dès les derniers mois de la Deuxième Guerre mondiale, maintiennent l'intérêt à l'égard de la conception d'un régime canadien de distinctions honorifiques, au moment même où de nombreux dirigeants évitent la question. Les propositions vont d'une plus grande utilisation des distinctions britanniques au Canada à l'institution d'un système national partiel ou complet d'ordres, de décorations et de médailles. Ce n'est pas étonnant, puisque tous les systèmes occidentaux de distinctions honorifiques puisent leurs racines dans le service militaire. Bien avant que le concept de reconnaissance du service dans la société civile se développe à la fin du 18^e siècle, les distinctions étaient presque entièrement réservées au service militaire et aux actes héroïques sur le champ de bataille.

Aujourd'hui, le régime canadien de distinctions honorifiques est l'un des plus complets et représentatifs au monde. Il récompense comme il se doit les citoyens, que ce soit des

civils ou des membres des FC, pour les actes de bravoure, le service méritoire, le service opérationnel, le bénévolat et l'ancienneté. L'Ordre du mérite militaire occupe une place spéciale dans ce système, puisqu'il est l'un de ses éléments fondateurs. C'est un symbole éminent de l'appréciation de la Couronne pour le service méritoire exceptionnel dans les FC de Sa Majesté.

Le 40^e anniversaire nous offre l'occasion de réfléchir aux origines et au développement de l'Ordre du mérite militaire. Nul doute qu'au 75^e ou au 100^e anniversaire de la création de l'Ordre, des travaux semblables quoique plus approfondis seront commandés. Il est néanmoins important de raconter maintenant l'histoire de l'Ordre afin d'honorer ceux qui y ont été admis depuis 1972 et de le replacer dans le contexte de l'ensemble du régime canadien de distinctions honorifiques, en tant que principale marque de reconnaissance pour le service militaire exceptionnel. Il est devenu trop courant de présenter l'Ordre du Canada comme la principale distinction de notre pays; ce n'est qu'à moitié vrai, parce que l'Ordre du mérite militaire récompense lui aussi les services exceptionnels, mais dans le domaine militaire. Les Canadiens ont raison d'être fiers de leurs forces armées, de leur histoire et de ce qu'elles continuent d'accomplir et, depuis la dernière génération, l'Ordre du mérite

militaire a tenté de récompenser les marins, les soldats, les aviateurs et aviatrices

Aujourd'hui, le régime canadien de distinctions honorifiques est l'un des plus complets et représentatifs au monde

les plus remarquables. Un peu plus de 4 000 Canadiens ont été admis ou promus dans l'Ordre depuis qu'il a été institué par Sa Majesté la Reine en 1972, et cet ouvrage retrace l'histoire de la distinction qu'ils ont contribué à définir et à laquelle ils ont donné un sens.

Un collègue qui a consacré plusieurs années à l'étude des distinctions décernées à des Canadiens a judicieusement cité Benjamin Disraeli au début de l'un de ses plus récents livres : « Un auteur qui parle de ses propres livres est presque aussi mauvais qu'une mère parlant de ses enfants². » L'histoire de l'Ordre du mérite militaire est en grande partie interdépendante de l'histoire de l'Ordre du Canada et des distinctions canadiennes en général. Il a par conséquent été difficile de ne pas reproduire des sections de livres précédents ou de simplement trop s'y référer. Heureusement, des documents découverts récemment, et qui portent sur la création du régime canadien de distinctions honorifiques, ajoutent une nouvelle dimension à la chronologie et au récit de l'institution de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de citer trop abondamment des ouvrages antérieurs. Nous avons maintenant une idée beaucoup plus précise de la façon dont notre système de distinctions a évolué, depuis les premières propositions pour un ordre du mérite national, comprenant une division civile et une division militaire, jusqu'à ce qu'il se compose finalement de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire.

Chapitre 1

Les ordres militaires au Canada

Que les sujets de Sa Majesté qui sont domiciliés au Canada ou qui y résident habituellement puissent recevoir des distinctions et des décorations, y compris des distinctions dans les ordres de chevalerie.

Rapport du Comité spécial sur
les distinctions honorifiques et les décorations, 1942

L'Ordre du mérite militaire plonge ses racines lointaines dans deux systèmes européens de distinctions honorifiques qui étaient en usage à différentes époques au Canada, avant la création de l'Ordre du Canada en 1967. C'est à partir des traditions françaises et britanniques que le Canada et la plupart des pays du globe ont conçu la structure générale et la vocation de leurs régimes de distinctions honorifiques³. Bien que les distinctions dont il sera question dans ce chapitre soient antérieures à la constitution en bonne et due forme de ce que l'on connaît maintenant sous le nom de « Forces canadiennes », il est important de parler de l'expérience militaire canadienne avec les ordres de chevalerie pour mieux situer l'Ordre du mérite militaire dans le contexte des distinctions officielles tout au long de notre histoire. Dans les ordres de chevalerie français et britanniques, nous pouvons discerner le désir de récompenser le service méritoire et le sens du devoir, quoique dans un sens beaucoup plus limité que ce n'est le cas avec l'Ordre du mérite militaire. Avant la création de l'Ordre, la reconnaissance du service méritoire était strictement réservée à une catégorie restreinte d'officiers supérieurs, les militaires du rang (MR) étant exclus. Les soldats, les matelots de 1^{re} classe et les sergents de section n'étaient pas admis aux ordres de chevalerie ou du mérite; ceux-ci étaient réservés aux officiers de sexe masculin et aux personnes d'un certain grade. Une modification progressive de cette approche en vue de récompenser le service méritoire s'amorce en 1917 avec la création de l'Ordre de l'Empire britannique. Les officiers mariniers ainsi que les adjudants peuvent alors être nommés « Membre » de ce nouvel Ordre. Les militaires canadiens, et plus tard les femmes, peuvent recevoir diverses médailles pour acte de courage ou de bravoure et médailles de guerre. Cependant, nous nous intéressons principalement ici aux ordres de chevalerie qui ont précédé la création de l'Ordre du mérite militaire.

Les premières distinctions décernées à des Canadiens l'ont été par le roi de France, qui régnait sur la Nouvelle-France et l'Acadie, c'est-à-dire ce qui constitue aujourd'hui une portion du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le roi avait le pouvoir d'élever les sujets français à la noblesse en faisant des ducs, des marquis, des comtes et des barons. Charles Le Moyne, seigneur de Longueuil, est fait baron de Longueuil en remerciement de ses services militaires et de ses négociations de paix avec les Iroquois au nom du roi de France.



Charles Le Moyne, baron de Longueuil



Le roi Louis XIV

Le Moyne deviendra plus tard gouverneur de Montréal, et ses descendants continuent de porter le titre de baron de Longueuil⁴.

Le roi Louis XIV crée l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis en avril 1693. Il s'agit du premier ordre militaire comprenant plusieurs échelons qui n'est pas un ordre religieux⁵. La Croix de Saint-Louis, comme on en viendra à l'appeler familièrement, est remise à trois classes de membres : Grands-croix, dont le nombre est limité à huit membres vivants; Commandeurs, dont le nombre est limité à 24 membres vivants; Chevaliers, dont le nombre est illimité⁶. Seuls les officiers militaires catholiques sont admis à l'Ordre. Les officiers protestants peuvent recevoir l'Ordre du mérite militaire, mais cet ordre ne sera pas établi avant 1759, soit juste avant la chute de la Nouvelle-France⁷.

Parmi les membres de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, on retrouve des officiers canadiens-français qui vivent au Canada et des officiers canadiens qui ont servi en France pendant et après la chute de la Nouvelle-France en 1759.



Gravure du 18^e siècle illustrant les insignes de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, mieux connu sous le nom de Croix de Saint-Louis



Insigne de Commandeur de
l'Ordre de Saint-Louis



Insigne de Grand-Croix de
l'Ordre de Saint-Louis



Insigne de Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis (avers)



Insigne de Chevalier de l'Ordre du mérite militaire du royaume de France



(revers)



Louis-Hector de Callière



François Coulon de Villiers



Louis de Buade, comte de Frontenac. On le voit ici portant l'écharpe d'un Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, cependant les sources indiquent qu'il fut fait Chevalier en 1697 et rien ne laisse croire qu'il fut promu au grade de Commandeur, ceci pourrait donc être une liberté prise par l'artiste

Environ 300 personnes ayant des liens avec le Canada sont reçues à l'Ordre, dont 145 personnes qui sont récompensées pour avoir servi au Canada. La première personne à être reçue à l'Ordre pour avoir servi au Canada est le gouverneur de Montréal, Louis-Hector de Callière, en 1694. La deuxième sera Louis de Buade, comte de Frontenac et gouverneur de la Nouvelle-France, en 1697. Le sujet canadien le plus connu à être honoré de la Croix de Saint-Louis est François Coulon de Villiers. Né à Verchères, en Nouvelle-France, en 1712, Coulon de Villiers sert dans l'armée coloniale française avec grande distinction. Il sera le seul homme à vaincre George Washington dans une bataille. Le dernier Gouverneur général de la Nouvelle-France, Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, est le seul Canadien à être élevé à la dignité de Grand-Croix.

La Croix de Saint-Louis est supprimée par la Convention en 1792, après la Révolution française, mais le gouvernement royaliste français en exil continuera de l'utiliser. Lorsque la monarchie est rétablie en 1814, l'Ordre est recréé, mais il sera à nouveau supprimé par le roi Louis Philippe en 1830. Sous Napoléon, l'Ordre est remplacé par la Légion d'honneur, qui est encore aujourd'hui la plus haute décoration honorifique française.



Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, portant l'écharpe et la plaque de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Louis



Napoléon



Insigne des débuts de la Légion d'honneur (1^{er} Empire, 2^e type)



Le Feld-maréchal le très honorable le vicomte Byng de Vimy, GCB, GCMG, MVO

Par la suite, et jusqu'en 1967, ce sont les distinctions britanniques qui sont utilisées au Canada, et elles demeurent connues de nombreux Canadiens. Comme le roi de France, le souverain britannique peut conférer la pairie à des sujets, qui prennent alors un titre et ont un siège à la Chambre des lords – la Chambre haute du Parlement britannique. Les pairies sont assorties de plusieurs titres : duc, marquis, comte, vicomte et baron. Il s'agit à la fois de distinctions et de fonctions héréditaires à la Chambre des lords. Un certain nombre de Canadiens ont été nommés à la Chambre des lords au cours des trois derniers siècles, mais aucun ne l'a été pour ses états de service militaire. Avant 1952, plusieurs des gouverneurs généraux du Canada sont élevés à la pairie en reconnaissance de leurs services militaires exceptionnels, les deux plus connus étant le Feld-maréchal vicomte Byng de Vimy, qui commande le Corps canadien pendant une partie de la Première Guerre mondiale et qui assume par la suite la fonction de Gouverneur général, de 1921 à 1926; et le Feld-maréchal vicomte Alexander de Tunis, qui est Gouverneur général de 1946 à 1952⁸. À son départ du Canada, après avoir représenté le roi pendant cinq ans, Alexander est élevé dans la pairie au titre de comte, auquel s'ajoute le titre de baron Rideau d'Ottawa et de Castle Derg. Le titre de baron Rideau est conféré avec le consentement du gouvernement canadien, et est généralement considéré comme un témoignage de



Le Feld-maréchal le très honorable le vicomte Alexander de Tunis, KG, CP, GCB, OM, GCMG, CSI, DSO, MC, CD, ADC



Le roi James I



Insigne de baronnet de la Nouvelle-Écosse

reconnaissance pour les services rendus en tant que Gouverneur général. Alexander reçoit de nombreuses distinctions; il est notamment le premier récipiendaire de la Décoration des Forces canadiennes.

Dans la hiérarchie générale des distinctions, viennent ensuite les baronnets. La dignité de baronnet est instituée par le roi James 1^{er} d'Angleterre en 1611 et s'applique à l'Écosse à partir de 1624 pour désigner les baronnets de Nouvelle-Écosse. Cette distinction est créée par souscription en vue de coloniser la Nouvelle-Écosse. En 1707, les baronnets de Nouvelle-Écosse s'amalgament au baronnage de Grande-Bretagne et par la suite au baronnage du Royaume-Uni. Les baronnets ont droit à l'appellation « sir », et ce privilège se transmet aux descendants mâles. Avant la Confédération, plusieurs Canadiens sont faits baronnets du Royaume-Uni, notamment le Général Sir William Fenwick Williams. Williams est né en Nouvelle-Écosse et se distingue dans l'armée britannique, où il gravit les échelons pour atteindre le grade de Général. Il sera par la suite Commandant en chef du Canada, tout en étant Lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Alors qu'il commande les troupes turques contre les Russes, Williams est nommé baronnet de Kars, en reconnaissance de sa bravoure pendant la guerre de Crimée et en l'honneur du rôle crucial qu'il a joué pendant le siège de Kars, où se déroule la dernière bataille importante de la guerre de Crimée.



Le Général Sir William Fenwick Williams, GCB, le premier baronnet de Kars. Il porte ici les distinctions qu'il reçut peu après ses victoires durant la guerre de Crimée et elles incluent, parmi d'autres insignes, ceux de Chevalier Commandeur de l'Ordre du Bain (Division militaire), Compagnon de l'Ordre du Bain (Division civile), Grand Officier de la Légion d'honneur française et l'Ordre du Medjidie 1^{re} classe de Turquie. Il fut promu de KCB à GCB en 1871

Fait extraordinaire, le sultan de Turquie confère également le titre de pacha à Williams. Dans le monde civil, on compte parmi les baronnets canadiens illustres Sir George-Étienne Cartier, l'un des pères canadiens-français de la Confédération, et le magnat de la presse Sir Max Aitkin, lord Beaverbrook.



Sir George-Étienne Cartier, CP, premier baronnet de Montréal



Le très honorable Sir William Maxwell « Max » Aitken, premier Baron Beaverbrook, qui fut initialement le premier baronnet Beaverbrook



Insignes de Chevalier Grand-Croix de l'Ordre du Bain (Division militaire)



Plaque de Chevalier Commandeur de l'Ordre du Bain (Division militaire). Les insignes de ce grade incluent également un insigne en sautoir ressemblant au CB mais plus grand et comportant un anneau de suspension élaboré



Insigne de Compagnon de l'Ordre du Bain (Division militaire)

Après la Confédération, quatre ordres servent à récompenser le service militaire au Canada et dans d'autres parties de l'Empire britannique : l'Ordre très honorable du Bain, l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, l'Ordre très excellent de l'Empire britannique et l'Ordre du service distingué⁹. Sauf pour l'Ordre du service distingué (DSO), les deux niveaux supérieurs de ces ordres confèrent l'honneur d'être fait Chevalier et permettent au titulaire de faire précéder leur nom du titre « sir ». Le DSO ne comprend qu'un seul niveau, celui de Compagnon.

L'Ordre du Bain est fondé par le roi George 1^{er} en 1725. Il s'agit d'un ordre militaire ne comptant qu'un seul niveau, les Chevaliers du Bain. En 1815, une division civile s'ajoute à l'Ordre et la division militaire est restructurée en trois niveaux : Chevalier Grand-Croix (GCB), Chevalier Commandeur (KCB) et Compagnon (CB). En 1847, la division civile est restructurée sur le modèle de la division militaire, c'est-à-dire qu'elle est divisée en trois niveaux¹⁰. Dans la division militaire, les nominations sont faites en reconnaissance de services du plus haut calibre, et les personnes proposées doivent avoir été citées à l'ordre du jour. Les personnes nommées à l'Ordre le sont généralement au grade de CB et peuvent ultérieurement être élevées aux grades de KCB et de GCB, successivement. Les officiers qui ont le grade de major, de capitaine de frégate ou un grade supérieur peuvent être nommés à l'Ordre, le niveau de KCB étant conféré principalement aux majors-généraux et aux officiers d'un grade supérieur, et le niveau de GCB étant décerné aux généraux, aux lieutenants-généraux et aux feld-maréchaux ou à leurs équivalents dans la Marine.

Aucun membre de la Milice du Canada n'obtient le niveau de GCB, quoique certains Canadiens qui servent dans l'Armée britannique reçoivent cet honneur, notamment le Général Sir William Fenwick Williams et le Général Sir Gordon Drummond. Huit membres de la Milice du Canada sont faits KCB, le Général Sir Arthur Currie et le Lieutenant-général Richard Turner, titulaire de la Croix de Victoria, étant les deux plus illustres. Tous deux ont droit à cet honneur en reconnaissance des services rendus pendant la Première Guerre mondiale. Au cours de la guerre d'Afrique du Sud (1899-1902), cinq Canadiens sont faits Compagnons; durant la Première Guerre mondiale, 43 Canadiens sont nom-



Le Général Sir Arthur William Currie, GCMG, KCB, VD



Le Lieutenant-général Sir Richard Ernest William Turner, VC, KCB, KCMG, DSO



Insignes de Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. L'écharpe et l'insigne suspendus de même que la plaque sont ici entourés du collier de l'Ordre



Le Brigadier (plus tard Major-général) John Meredith Rockingham, CB, CBE, DSO



Insigne de Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George



Insignes de Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George (le revers de l'insigne en sautoir est illustré ici)

més CB, deux le sont pendant l'entre-deux-guerres, 33 pendant la Deuxième Guerre mondiale et un, le Brigadier John Rockingham, obtient ce niveau pour sa participation à la guerre de Corée.

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, qui est le principal ordre servant à récompenser le service civil et militaire à l'extérieur du Royaume-Uni, est décerné à plusieurs centaines de membres de la Milice du Canada et de la Marine royale canadienne en reconnaissance de leur mérite. Institué en 1818, comme l'Ordre du Bain, l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George comprend trois niveaux : Chevalier Grand-Croix (GCMG), Chevalier Commandeur (KCMG) et Compagnon (CMG). Au début, cet ordre vise essentiellement à témoigner de la reconnaissance aux résidants des îles Ioniennes et de Malte pour leur loyauté et les services rendus pendant les guerres napoléoniennes. En 1868, l'Ordre prend de l'ampleur et sert à récompenser les services rendus dans le domaine des affaires étrangères et à l'extérieur de la Grande-Bretagne, dans les dominions, les colonies et les territoires d'outre-mer¹¹. Le nombre de membres prévu dans les statuts de l'Ordre du Bain ayant été atteint, on crée un autre instrument pour récompenser les services exceptionnels en donnant une nouvelle orientation à l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George. Fait intéressant, les premiers sujets nommés en vertu des nouvelles dispositions sont tous Canadiens ou ils ont des liens avec le jeune Dominion. Le vicomte Monck, dernier Gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique et premier Gouverneur général du Canada, se voit conférer le niveau de GCMG; Sir Charles Hastings Doyle, Lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, est fait KCMG; et Francis Hincks, né au Canada et ancien gouverneur de la Barbade, est nommé au niveau de CMG¹². L'Ordre sert à récompenser le service civil aussi bien que militaire et, comme pour l'Ordre du Bain, seuls les officiers du personnel militaire et de la marine peuvent être reçus à cet ordre.

L'Ordre de Saint-Michel et Saint-George est remis à 187 Canadiens pour des services militaires rendus depuis les raids des Fenians jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Quatre Canadiens sont faits CMG pour leurs services pendant les raids des Fenians en 1866 et en 1870, et trois autres sont nommés à ce niveau pour leur dévouement lors de la Rébellion de la rivière Rouge, en 1870. Six officiers de la Milice du Canada sont nommés Compagnons de l'Ordre pour leur rôle dans la guerre d'Afrique



Le très honorable le vicomte Monck, GCMG

du Sud¹³. C'est la Première Guerre mondiale qui voit le plus grand nombre de nominations, et ce, à une époque où l'Ordre sert d'auxiliaire à l'Ordre du Bain pour atténuer les pressions sur ce dernier. Les nominations de militaires à l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George diminuent beaucoup à partir de 1917, lorsque l'Ordre de l'Empire britannique est créé et que le niveau de CBE en vient à jouer le rôle de CB junior. Entre-temps, deux grades de CMG sont conférés à des officiers de la Marine royale canadienne et 170, à des officiers du Corps expéditionnaire canadien (CEC). L'unique niveau de GCMG décerné pour des services militaires est judicieusement accordé au Général Sir Arthur Currie. Six officiers généraux du CEC sont faits KCMG, notamment le Major-général Sir Sam Steele¹⁴.

Aucune autre nomination à l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George ne vise à récompenser des militaires canadiens pour leurs services pendant l'entre-deux-guerres et la Deuxième Guerre mondiale, bien que le niveau de CMG continue d'être utilisé pour récompenser les hauts fonctionnaires canadiens jusqu'en 1946. Au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays du Commonwealth, les nominations à cet ordre se poursuivent, principalement pour récompenser les services dans les domaines des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth.

Avant 1967, la distinction qui est le plus fréquemment décernée à des Canadiens, qu'ils soient civils ou militaires, est l'Ordre de l'Empire britannique. Cet ordre est créé par le roi George V en 1917 et vise initialement à récompenser le service exceptionnel pendant la Grande Guerre. L'Ordre comprend une



Le Major-général Sir Samuel Benfield Steele, KCMG, CB, MVO



Sa Majesté le Roi George V



Insignes de Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 1^{er} type

Insignes de Chevalier Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (Division civile) 1^{er} type



Insigne d'Officier de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 1^{er} type



Insigne de Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 1^{er} type



Insigne de Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 1^{er} type



La Médaille de bravoure de l'Empire (Division civile avec ruban du 2^e type) montrant la branche de laurier en argent ajoutée en 1933 afin de fournir une distinction additionnelle par rapport à la BEM



La Médaille de l'Empire britannique (Division militaire avec ruban du 2^e type)

division civile et une division militaire (à partir de 1918), et il reproduit le modèle français à cinq niveaux : Chevalier/Dame Grand-Croix (GBE), Chevalier/Dame Commandeur (KBE/DBE), Commandeur (CBE), Officier (OBE) et Membre (MBE). En plus des cinq niveaux, il y a aussi la Médaille de l'Ordre de l'Empire britannique, qui sera remplacée par la Médaille de bravoure de l'Empire (EGM) et la Médaille de l'Empire britannique (BEM) en 1922¹⁵. C'est de loin le plus égalitaire et le plus représentatif des divers ordres de chevalerie auxquels les Canadiens sont susceptibles d'être nommés. Il y a encore un lien direct entre le grade occupé et le niveau auquel les personnes sont nommées. Au Canada, le niveau de CBE est décerné aux officiers généraux et aux officiers supérieurs; celui d'OBE, aux capitaines de corvette, aux majors et aux commandants d'aviation, et le niveau de MBE, à ceux qui occupent un grade supérieur à celui de lieutenant ou de capitaine d'aviation. La Médaille de l'Empire britannique est habituellement remise à des adjudants, des officiers mariniers, des sous-officiers et des matelots. Dans de rares cas, des officiers mariniers et des adjudants sont faits MBE.

Aucun membre de la MRC, de l'AC ou de l'ARC n'a jamais été nommé aux deux niveaux supérieurs de l'Ordre de l'Empire britannique alors qu'il était sous le commandement d'officiers canadiens. Deux Canadiens sont faits KBE à la fin de la Première Guerre mondiale pour leur contribution militaire. Le Major George McLaren Brown est détaché auprès de l'Armée britannique en tant que gestionnaire du Chemin de fer Canadien Pacifique en Europe, et il joue un rôle très actif dans

le transport des troupes alliées par train et par bateau pour le compte des gouvernements britannique et canadien. Sa nomination appartient à la division militaire du niveau KBE et elle est faite à la recommandation du gouvernement britannique. Le Lieutenant-colonel Campbell Stuart est associé au ministère de l'Information de Grande-Bretagne, un organe de propagande, et, dans son cas, il s'agit de la division civile du niveau KBE. Sir Frederick Banting, l'un des découvreurs de l'insuline, est aussi nommé KBE dans la division civile en 1935. Banting avait servi dans le Corps de santé de l'AC pendant la Première Guerre mondiale, et il travaillera dans le Corps de santé royal de l'AC pendant la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à ce qu'il y trouve la mort.



Sir Frederick Grant Banting, KBE, MC

Trois officiers de l'AC obtiennent le niveau de CBE dans le cadre de la guerre de Corée. Après cette guerre, toutes les nominations de Canadiens à l'Ordre de l'Empire britannique sont faites en reconnaissance d'actes de bravoure. L'une des dernières nominations au niveau de Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique faite à la recommandation du gouvernement du Canada a lieu en 1964. Il s'agit d'un niveau de CBE de la division militaire, et il est conféré à Jacques Dextraze, alors brigadier, en reconnaissance de sa contribution à la mission des Nations Unies au Congo. Dextraze deviendra par la suite CEMD. Il sera aussi le deuxième Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire et jouera un rôle déterminant dans la mise au point de cet ordre durant sa phase de développement. La dernière nomination canadienne à la division militaire de l'Ordre de l'Empire britannique se produit en 1968. Elle concerne le Capitaine (infirmière militaire) Josephine A. Cashin, du Corps de santé royal de l'AC, qui est nommée MBE pour acte de bravoure, en reconnaissance du courage dont elle a fait preuve dans l'opération de sauvetage qui a suivi l'écrasement d'un avion de la *Czechoslovakian State Airline* près de l'aéroport international de Gander (Terre-Neuve), en septembre 1967.

Tableau 1.1

Nominations de membres des FC (uniquement ceux qui sont sous le commandement militaire canadien) à la division militaire de l'Ordre de l'Empire britannique, de 1917 à 1968.

Niveau	Première Guerre mondiale	Entre-deux-guerres	Deuxième Guerre mondiale	Après-guerre	Guerre de Corée	Période postérieure à la guerre de Corée	Total
GBE	0	0	*	*	*	*	0
KBE	0	0	*	*	*	*	0
CBE	52	2	202	0	3	1	260
OBE	257	4	760	0	21	1	1 043
MBE	102	6	1 671	2	59	5	1 845
BEM	1	2	1 143	5	27	10	1 188
Total	412	14	3 776	7	110	17	4 336

* Notez que les dates indiquées reflètent la période où ces distinctions ont réellement été attribuées. Dans certains cas, le personnel militaire canadien était admissible depuis déjà plusieurs années.



Insigne de l'Ordre du service distingué

Enfin, il y a l'Ordre du service distingué (DSO). Crée par la reine Victoria en 1886, cet ordre ne compte qu'un niveau. Seuls sont admissibles les officiers qui ont rendu des services distingués au combat ou dans des situations équivalant au combat¹⁶. Le DSO est singulier à bien des égards. Bien qu'il s'agisse d'un ordre véritable possédant des statuts et des officiels, et que des personnes peuvent y être nommées Compagnons plutôt que de se le voir conférer, il fonctionne de la même façon que les décorations, dans ce sens qu'une barrette peut-être décernée (depuis 1916) pour un acte subséquent qui aurait justifié l'attribution de l'Ordre. Ce qui est aussi particulier, c'est qu'il vise deux fins : c'est d'abord une récompense remise aux officiers pour leur bravoure, qui est la plus prestigieuse après la Croix de Victoria; c'est ensuite une récompense pour le leadership au combat, qui est aussi réservée aux officiers. Pendant un certain temps durant la Première Guerre mondiale, quelques DSO sont décernés

pour des services qui ne sont pas liés au combat, mais les règles sont resserrées à partir de 1917. De la campagne du Soudan jusqu'à la guerre de Corée, 1 220 Canadiens ont été nommés à l'Ordre du service distingué, et 119 premières barrettes et 20 deuxièmes barrettes leur ont été remises¹⁷. Le DSO continue d'être décerné aux membres des Forces armées britanniques; cependant, depuis 1993, il n'est accordé que pour le leadership militaire exceptionnel démontré par des membres, quel que soit leur grade, durant des opérations, tandis que la bravoure est maintenant récompensée par la *Conspicuous Gallantry Cross* (récompense la plus prestigieuse après la Croix de Victoria).

Enfin, une dernière décoration est utilisée dans le cadre du système britannique de distinctions honorifiques pour récompenser le service méritoire et la bravoure : la Croix-Rouge royale. Bien que ce ne soit pas un ordre en tant que tel, la Croix-Rouge royale a beaucoup en commun avec l'Ordre du service distingué. Elle est instituée en 1883 par la reine Victoria et est décernée aux infirmières diplômées en reconnaissance d'un dévouement et d'une compétence exceptionnels dans l'exercice de leurs fonctions, de façon continue sur une période prolongée, ou en reconnaissance d'un acte de bravoure ou de dévouement exceptionnel à leur poste¹⁸. Une deuxième classe, Associé de la Croix-Rouge royale (ARRC), s'ajoute en 1915. Lorsque la récipiendaire de la distinction ARRC se voit conférer cet honneur pour une deuxième fois, elle devient RRC. À bien des égards, cet honneur est donc semblable à un ordre de chevalerie, car on ne peut être bénéficiaire de deux nominations dans la même division d'un ordre



La Croix-Rouge royale



L'Associé de la Croix-Rouge royale

simultanément¹⁹. La RRC occupe une place importante dans l'ordre de préséance des ordres, des décorations et des médailles. Ses membres viennent tout juste après ceux de l'Ordre de l'Empire britannique et avant ceux qui ont obtenu des décorations pour bravoure, comme la Croix du service distingué, la Croix militaire et la Croix du service distingué dans l'Aviation²⁰.

Comme jusqu'à une époque récente tout le personnel infirmier qui sert dans les FC est constitué de femmes, la RRC et l'ARRC ne sont décernés qu'à des femmes.

Une infirmière canadienne reçoit une RRC pour avoir servi pendant la guerre d'Afrique du Sud de 1899-1902; 66 pour avoir servi durant la Première Guerre mondiale; 56 pendant la Deuxième Guerre mondiale et une pendant la guerre de Corée. L'ARRC est décerné à 275 Canadiennes au cours de la Première Guerre mondiale, à 134 pendant la Deuxième Guerre mondiale et à une lors de la guerre de Corée.

Première Guerre mondiale

Pendant la Première Guerre mondiale, les membres du Corps expéditionnaire canadien et de la Marine royale canadienne naissante sont admissibles à l'Ordre du Bain, à l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, à l'Ordre du service distingué et, après 1917, à l'Ordre de



L'infirmière Georgina Pope portant la Croix-Rouge royale et sa Médaille de la Reine pour l'Afrique du Sud

l'Empire britannique. Pour les officiers du CEC et de la MRC, il y a donc toute une gamme de marques de reconnaissance qui sont accordées pour le service méritoire. Pour les militaires du rang, il n'y a que la Médaille du service méritoire et la Médaille de l'Ordre de l'Empire britannique. Ces distinctions s'ajoutent à une foule de décos- rations pour bravoure : la Croix du service distingué (DSC), la Croix militaire (MC), la Croix du service distingué dans l'Aviation (DFC), la Croix de l'Aviation (AFC), la Médaille de conduite distinguée (DCM), la Médaille pour actes insignes de bra- voure (CGM), la Médaille du service distingué (DSM), la Médaille militaire (MM), la Médaille du service distingué dans l'Aviation (DFM), la Médaille de l'Aviation (AFM) et la Médaille d'Albert (AM). Les recommandations pour les distinctions militaires sont présentées par l'entremise de la chaîne de commandement militaire;



Pendant la bataille de la crête de Vimy, le 29^e Bataillon d'infanterie avance sur le « no-man's land » malgré le barbelé allemand et le feu nourri des tireurs



L'Étoile
1914-15

La Médaille
de Guerre
britannique

La Médaille
de la Victoire



La Croix de Victoria



La Croix du service distingué



La Croix militaire



La Croix du service
distingué dans l'Aviation



La Croix de l'Aviation



La Médaille de
conduite distinguée



La Médaille pour actes
insignes de bravoure



La Médaille du
service distingué



La Médaille
militaire



La Médaille du service
distingué dans l'Aviation



La Médaille de l'Aviation



La Médaille d'Albert

les commandants à l'échelle de la compagnie, de la brigade et de la division participant au processus. Le *War Office* de Grande-Bretagne, en collaboration avec le *Foreign Office* et le *Colonial Office*, coordonne le nombre de distinctions disponibles, et les listes de distinctions sont dressées. Les commandants d'unité ont aussi une certaine latitude pour accorder des récompenses immédiates en reconnaissance de la bravoure. La politique du gouvernement du Canada au sujet des distinctions militaires consiste tout simplement à permettre à ceux qui portent l'uniforme d'accepter les honneurs décernés par le roi. Dans le cas des distinctions honorifiques civiles, le système de nomination et d'approbation n'est pas aussi simple, et c'est le mécontentement du public à l'égard de l'octroi des distinctions civiles qui entraîne des modifications importantes quant aux distinctions auxquelles les Canadiens peuvent prétendre dans la période qui suit la Grande Guerre. Même s'il a cours depuis près d'un siècle, le débat entourant les distinctions au Canada continue d'orienter la politique du gouvernement du Canada en cette matière et il joue un rôle significatif, car il entrave et catalyse à la fois l'établissement d'un système de distinctions honorifiques propre au Canada²¹.

Pour comprendre l'élaboration de la politique du Canada sur les distinctions honorifiques, il faut jeter un regard sur l'utilisation des distinctions au pays à l'époque de la Confédération, c'est-à-dire en 1867. Après la Confédération, il s'établit une convention générale selon laquelle le Premier ministre du Canada présente les listes de distinctions civiles au Gouverneur général, qui les examine et les soumet au souverain. Le Gouverneur général – qui est à l'époque un représentant britannique – propose aussi des candidats canadiens pour les distinctions civiles et militaires, habituellement sans en informer le Premier ministre du Canada. Il arrive aussi que le Premier ministre propose des officiers supérieurs canadiens pour des distinctions, quoique la voie normale pour les nominations militaires passe généralement par le ministre de la Milice et de la Défense et le Gouverneur général.

Ce système de consultation informelle fonctionne plutôt bien jusqu'en 1901, soit jusqu'à ce que Thomas Shaughnessy, président du Chemin de fer Canadien Pacifique, soit fait Chevalier et qu'il s'ensuive une controverse. Le Gouverneur général de l'époque, Lord Minto, recommande au Premier ministre que Shaughnessy soit fait Chevalier en considé-



Le très honorable le comte de Minto, KG, CP, GCSI, GCMG, GCIE



Le très honorable Sir Henri Charles Wilfrid Laurier, CP, GCMG, CR

ration de ses services pendant la visite royale du duc et de la duchesse de Cornouailles et d'York (les futurs roi George V et reine Mary) en 1901. Le Premier ministre Sir Wilfrid Laurier s'y oppose, sous prétexte qu'il est mal vu de la population canadienne et certainement pas l'ami du Premier ministre ni de son parti. Minto ne tient pas compte de l'avis de Laurier et propose la nomination.

Laurier est furieux que Shaughnessy soit fait Chevalier, d'autant plus qu'il l'apprend par les journaux et non de la bouche du Gouverneur général. En 1902, Laurier rédige une politique officielle sur les distinctions honorifiques au Canada, qu'il fait entériner par une décision du Cabinet²². Cette politique énonce que toutes les distinctions civiles, à l'exception de l'Ordre

royal de Victoria, doivent être approuvées par le Premier ministre avant que le Gouverneur général puisse envoyer une liste au roi. Le Gouverneur général et le gouvernement britannique mettent du temps à réagir à la politique de Laurier et, tout en concédant que le Premier ministre devrait participer à l'examen des listes de distinctions et qu'il pourrait proposer des noms, ils maintiennent que le Gouverneur général conservera le droit de proposer la nomination de Canadiens. La politique qui veut que les nominations pour les distinctions militaires soient proposées par le ministre de la Milice et de la Défense est maintenue. Elle demeurera en place jusqu'à l'adoption de la résolution Nickle, en 1918, et du rapport du Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres, en 1919.

La Première Guerre mondiale entraîne beaucoup de changements sociaux et constitutionnels au Canada, et cela inclut la politique nationale sur les distinctions honorifiques. Avant la guerre, une certaine opposition s'était manifestée à l'égard des titres honorifiques tels que la pairie et la chevalerie mais, sauf dans le cas de Shaughnessy, cela s'était plutôt fait en sourdine. Les distinctions sont considérées comme nécessaires et, bien que les distinctions militaires n'aient jamais suscité le moindre débat, les distinctions civiles, par contre, qui étaient utilisées à l'occasion à des fins de favoritisme, donnent lieu à un examen approfondi du système de distinctions honorifiques dans son ensemble. L'acceptation des distinctions civiles se transforme durant la Grande Guerre par suite de plusieurs controverses qui font

beaucoup parler. En 1914, un projet de loi d'initiative parlementaire est déposé à la Chambre des communes; il propose d'abolir la pairie et la chevalerie au Canada, mais pas les autres distinctions honorifiques. La proposition n'est pas très bien accueillie, et le projet de loi est rapidement rejeté. En 1917, cependant, l'état d'esprit a changé.

En particulier, deux scandales retentissants au sujet des distinctions incitent le Parlement à examiner la question. Le premier concerne la nomination, en 1915, du ministre canadien de la Milice et de la Défense, Sam Hughes, au niveau de Chevalier Commandeur de l'Ordre du Bain. Hughes a été mis au pilori dans la presse à cause de ses erreurs avec le Corps expéditionnaire canadien, plus précisément à cause de son rôle dans l'achat du fusil Ross. Le scandale le plus retentissant éclate en 1917 lorsque Sir Hugh Graham, propriétaire du *Montreal Star* et ardent impérialiste, est élevé à la pairie et devient Lord Atholstan – contre l'avis du Premier ministre canadien et du Gouverneur général. La pairie conférée à Graham est très controversée, en partie à cause de ses opinions de droite extrêmement impopulaires et de son hostilité envers les Canadiens français, et à cause des soupçons que la pairie et la chevalerie inspirent de plus en plus à la population canadienne. À cela s'ajoute le fait que Graham n'a rien fait – ni au Canada ni en Grande-Bretagne – pour justifier un tel honneur.

C'est la seule fois dans toute l'histoire du Canada que le gouvernement britannique ignore l'avis commun du Gouverneur général et du Premier ministre. L'indifférence de Londres pour les désirs d'Ottawa tient au fait que le Premier ministre britannique, David Lloyd George, vend les titres de pairie et de chevalerie afin d'amasser des fonds pour son parti²³. Le public n'en sait rien cependant. Selon tous les éléments de preuve dont on dispose maintenant, Graham aurait acheté sa pairie. Il était un ami intime de Lord Northcliffe et de Lord Beaverbrook, qui avaient été impliqués dans des transactions semblables.

En plus de ces scandales, il y a une grande naïveté à propos des distinctions au Canada. On pense que les titres de pair et de Chevalier sont la même chose – tous deux héréditaires –, et il existe une confusion semblable quant aux autres ordres



L'honorable Sir Samuel Hughes,
CP, KCB



Le très honorable Sir Robert Laird Borden, CP, GCMG, CR portant l'uniforme civil



William Folger Nickle

britanniques de chevalerie. Par exemple, lorsque la création de l'Ordre de l'Empire britannique est annoncée en 1917, les journaux canadiens affirment que 300 Canadiens seront faits Chevaliers de ce nouvel ordre. Ce n'est évidemment pas le cas, puisque ce sont seulement les deux niveaux supérieurs de l'Ordre (GBE et D/KBE) qui confèrent le niveau de Chevalier, et qu'ils comptent en outre un nombre limité de Membres. En mars 1917, après que Graham eut été élevé à la pairie sous le nom de Lord Atholstan, Sir Robert Borden rédige une nouvelle politique gouvernementale statuant que toutes les distinctions honorifiques doivent être approuvées par le Premier ministre canadien et qu'il n'y aura plus de distinctions héréditaires (pairie ou dignité de baronnet) conférées à des Canadiens. Une semaine seulement après la rédaction de cette politique, William Folger Nickle, le député conservateur unioniste de Kingston, présente une résolution à la Chambre des communes dans laquelle il demande que le roi cesse d'attribuer des pairies à des Canadiens. Nickle n'a rien contre les titres de Chevalier ou d'autres distinctions – sauf lorsqu'ils sont héréditaires. En réalité, la résolution de Nickle ressemble beaucoup à la nouvelle politique de Borden. Après un long débat, la Chambre des communes adopte une résolution qui remet entre les mains du Premier ministre le pouvoir de recommander des distinctions et qui demande également au roi de ne plus accorder de titres héréditaires à des Canadiens. C'est ce qu'on en viendra à appeler la résolution Nickle, même si Nickle lui-même vote contre la version qui est finalement adoptée.

Malgré l'adoption de la résolution Nickle, le débat est loin d'être terminé. Si des distinctions militaires sont conférées, Borden ne fait plus aucune

recommandation pour des distinctions civiles, car il pense que la question est trop controversée pour mettre à l'épreuve le nouveau protocole.

À la fin de 1918 et pendant la plus grande partie de l'année 1919, la presse britannique est remplie d'articles sur l'achat des distinctions honorifiques. Même si le problème ne touche que la Grande-Bretagne, beaucoup de gens au Canada supposent que la même pratique a cours de ce côté-ci de l'Atlantique. Craignant qu'une avalanche de titres de Chevalier résulte du nouvel Ordre de l'Empire britannique, Nickle dépose une autre motion en avril 1919. Il en a maintenant contre les titres de pair et de Chevalier, et ne s'oppose plus seulement aux distinctions héréditaires comme c'était le cas au départ. Au terme d'un autre long débat qui, sur bien des points, ressemble à celui de 1918, la Chambre des communes vote en faveur de la création d'un Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres, qui se réunira plusieurs fois et présentera finalement un rapport au Parlement, dans lequel on demandera au roi de ne plus conférer de distinctions ni de titres honorifiques aux résidants du Canada, mis à part les distinctions militaires et les titres professionnels. Le rapport recommande également de supprimer le caractère héréditaire des pairies et de la dignité de baronnet dont bénéficient certains Canadiens. Le Comité demande que Sa Majesté « s'abstienne dorénavant de conférer des titres ou des distinctions honorifiques à [ses] sujets qui sont domiciliés au Canada ou qui y résident d'ordinaire²⁴ ». Il se prononce aussi sur les distinctions militaires :

Cependant, votre Comité ne recommande pas que cesse la pratique de décerner des décorations militaires ou navales, comme la Croix de Victoria, la Croix militaire, la Médaille militaire, la Croix du Service insigne [Croix du service distingué] et d'autres décorations semblables, aux membres des forces armées ou des forces navales du Canada qui ont fait preuve d'une vaillance et d'un sens du devoir exceptionnels²⁵.

La question des distinctions pour le service méritoire dans les forces militaires n'est pas expressément traitée, mais la politique qui verra le jour interdira que de telles distinctions, qu'elles soient civiles ou militaires, soient décernées à des Canadiens. Dans la dernière partie du rapport, le Comité dit souhaiter qu'il ne soit permis à aucun résidant du Canada d'accepter des titres ou des distinctions honorifiques d'un gouvernement étranger (non britannique). Le Parlement présente une motion d'agrément, et le rapport est adopté²⁶. La motion n'a cependant pas force de loi, elle exprime simplement l'opinion de la Chambre des communes. Le gouvernement de Sir Robert Borden fait preuve de souplesse lorsqu'il s'agit de conférer des distinctions pour service méritoire, permettant que des nominations à des classes titulaires et non titulaires des ordres britanniques de chevalerie puissent être faites pour les services rendus pendant la Grande

Guerre, la dernière distinction de ce type étant conférée en 1920. Puis, pendant une longue période, ce genre de distinctions ne sera plus accordé au Canada.

L'entre-deux-guerres

L'interdiction pour les Canadiens d'accepter des distinctions honorifiques britanniques commence en 1918 et se poursuit jusqu'en 1933. Les Premiers ministres Arthur Meighen et William Lyon Mackenzie King ne soumettent pas de listes de titres honorifiques, bien qu'ils soient habilités à le faire. Les deux dirigeants hésitent parce que la question prête encore à controverse, et Mackenzie King, en particulier, montre peu d'intérêt pour ce genre d'instruments²⁷. L'interdiction n'est toutefois pas totale, puisque les Canadiens vivant dans d'autres parties de l'Empire britannique peuvent toujours recevoir des distinctions. Ainsi, un membre de la Milice du Canada qui participe à un programme d'échange avec l'Armée britannique peut recevoir une distinction pour service méritoire, alors que ses camarades qui sont au Canada ne le peuvent pas.

En 1920, il n'y a plus de nominations à l'Ordre du Bain, à l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George ou à l'Ordre de l'Empire britannique. Les nominations à l'Ordre du

service distingué cessent, parce que la guerre est finie : cette distinction n'est conférée que pendant les conflits armés. Cela signifie que la Marine royale canadienne, la Milice du Canada et l'Aviation canadienne, qui vient d'être créée et qui deviendra bientôt l'Aviation royale canadienne, n'ont aucun moyen de récompenser le service méritoire ou distingué. Aucun autre pays n'interdit d'accepter les distinctions honorifiques comme le fait le Canada à la suite de l'adoption de la résolution Nickle de 1918 et du rapport du Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres de 1919. La question des distinctions demeure très controversée, et ce ne sera pas avant que R. B. Bennett devienne Premier ministre, en 1930, que l'on recommencera à décerner des distinctions au personnel civil et militaire, mais cela ne durera que quelques années.



Le très honorable Richard Bedford Bennett, 1^{er} vicomte Bennett, CP, CR

Bennett décide de faire abstraction du rapport du Comité spécial et de se conformer à la première résolution Nickle, qui remet au Premier ministre le pouvoir de formuler des recommandations pour les distinctions britanniques conférées à des Canadiens. Le rapport n'est qu'un document consultatif et n'a d'autre autorité statutaire que d'exprimer l'opinion du Parlement sur la question en 1919. Les listes de distinctions de Bennett sont très égalitaires, exemptes de favoritisme, représentent bien les diverses régions et, pour la première fois dans l'histoire du pays, les femmes sont récompensées aussi souvent que leurs confrères masculins.

Les listes de distinctions militaires dressées durant les années de pouvoir de Bennett ne contiennent que 15 distinctions pour les membres de la MRC, de la Milice du Canada et de l'ARC; cependant, ces distinctions sont réparties également entre les trois services et de manière proportionnelle entre les officiers et les militaires du rang²⁸. Comme la MRC, la Milice du Canada (force permanente) et l'ARC comptent à peine plus de 10 000 officiers et militaires du rang²⁹, on peut dire que le nombre de nominations est considérable vu qu'on est en temps de paix. Les nominations sont soumises par la chaîne de commandement de chacun des services, puis elles sont approuvées par le ministre de la Défense nationale, envoyées à Bennett et transmises au roi par l'entremise du Gouverneur général. Pour ce qui est des distinctions civiles, le rétablissement par Bennett des nominations à tous les ordres britanniques de chevalerie auxquels, traditionnellement, les Canadiens pouvaient



Les médailles du Sous-officier breveté 1^{re} classe Wenceslas Bilodeau qui fut nommé MBE entre les deux guerres. Notez que son insigne de MBE du 1^{er} type (avec Britannia au centre) est monté avec le ruban du 2^e type tel que permis à compter de 1937. Le groupe inclut également des médailles des deux guerres mondiales, la Médaille du service méritoire de l'Armée et la rare Médaille d'ancienneté dans les forces permanentes de l'Empire et ses territoires d'outre-mer



La Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada, modèle George V



Le très honorable William Lyon Mackenzie King, CP, OM, CMG à l'époque où il était un jeune sous-ministre, portant l'uniforme civil et son insigne de Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George (CMG)

être nommés donne lieu à 18 titres de Chevalier et à 151 nominations à la division civile de l'Ordre de l'Empire britannique, dont 77 concernent des femmes ayant oeuvré dans divers domaines, principalement le bénévolat ou les services sociaux.

Bennett autorise également la création de la Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada en 1934. Pendant plus d'une décennie, la GRC avait essayé de trouver des appuis en vue de la création d'une médaille d'ancienneté, mais elle s'était butée à la bureaucratie et aux tergiversations politiques. La Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada deviendra la toute première distinction honorifique créée par le souverain sur la recommandation du Premier ministre du Canada, ce qui en fera la première distinction canadienne. Les autres distinctions conférées au Canada avaient toutes été créées au Royaume-Uni et s'étaient simplement appliquées au Canada. Bennett est défait à l'élection générale de 1935, et Mackenzie King devient Premier ministre pour la troisième fois. L'aversion de ce dernier pour les distinctions entraîne la fin immédiate de toutes les listes de distinctions civiles et militaires.

La Deuxième Guerre mondiale

Lorsque le Canada s'engage dans la Deuxième Guerre mondiale, le 10 septembre 1939, il est le seul pays à ne pas permettre l'octroi de distinctions pour la vaillance, la bravoure ou le service méritoire. Par contre, les membres de la MRC, de la Milice du Canada et de l'ARC peuvent recevoir pas moins de huit décorations d'ancienneté, sauf les officiers de la Force régulière, ce qui est inusité³⁰.



Un Halifax lors d'une mission de bombardement



Les médailles du Major Léo Gratton, MBE, qui en plus du MBE incluent les médailles typiques décernées aux Canadiens durant la Seconde Guerre mondiale tel que l'Étoile 1939-45, l'Étoile France et Allemagne, l'Étoile d'Italie, la Médaille de la défense, la Médaille canadienne du volontaire avec agrafe et la Médaille de guerre 1939-45 de même que la plus rare Croix de Guerre française avec étoile de bronze



L'honorable Norman McLeod Rogers, CP



Sa Majesté le Roi George VI

Constatant que l'absence d'une politique sur les distinctions ou d'un régime de distinctions honorifiques constitue un problème de taille en temps de guerre, le ministre de la Défense nationale, Norman Rogers, autorise au début de 1940 la création d'un comité interministériel spécial, qui sera ultérieurement connu sous le nom de Comité de coordination des récompenses (CCR). Le Comité examine la question des décorations pour bravoure et la politique sur les distinctions en général. Fort du consentement du roi et du Premier ministre, le Comité rédige une politique officielle sur les distinctions honorifiques qui établit que les Canadiens peuvent recevoir des décorations pour avoir affronté l'ennemi³¹. Cela signifie que les Canadiens peuvent à nouveau recevoir des distinctions telles que la Croix du service distingué (DSC), la Croix militaire (MC), la Croix du service distingué dans l'Aviation (DFC), la Médaille de conduite distinguée (DCM), la Médaille militaire (MM) et d'autres décorations semblables. Aucune disposition n'a été prise concernant l'octroi de distinctions honorifiques pour le mérite, en l'occurrence les divisions militaires de l'Ordre du Bain et de l'Ordre de l'Empire britannique. L'impossibilité pour les Canadiens de recevoir des distinctions pour le mérite est évoquée pour la première fois par nul autre que le souverain lui-même, le roi George VI. Au cours de sa visite à Londres, en avril 1940, Rogers est reçu en audience par le roi, qui « soulève la question des distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses. [...] Le roi s'intéresse manifestement à ce sujet³². » George VI porte un intérêt très personnel aux ordres, décorations et médailles qui sont octroyés en son nom. Au-delà de l'obligation constitutionnelle qu'a le souverain d'intervenir dans le régime de distinctions honorifiques en

président aux investitures et en signant les brevets, il s'est toujours beaucoup soucié de la façon dont les services distingués, la vaillance et la bravoure étaient récompensés³³. Le ministre fait part des préoccupations du roi au Premier ministre, qui ne s'intéresse pas trop à la question à ce moment-là. Le Comité interministériel continue d'examiner la question des distinctions honorifiques et conclut finalement « qu'il est pratiquement impossible de prendre des dispositions pour récompenser la conduite et les actes démontrant la bravoure, le courage, le service méritoire et le sens du devoir sans bafouer les principes énoncés dans le Rapport [le rapport de 1919 du Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres]³⁴ ». Le Comité de guerre du Cabinet se penche sur le sujet le 11 octobre 1941, et l'on décide qu'un comité spécial de la Chambre des communes examinera la question des distinctions honorifiques au Canada.

En 1942, la Chambre des communes met sur pied le Comité spécial d'enquête sur les distinctions honorifiques et les décorations, qui commence à se réunir en juillet de la même année. Le Comité est chargé :

De faire enquête et de faire rapport sur l'opportunité :

- a) de maintenir les principes qui constituent le fondement des recommandations contenues dans ledit Rapport [le rapport de 1919 du Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres] et de circonscrire dans la pratique lesdites recommandations; ou
- b) d'annuler, de remanier, de modifier ou d'étoffer lesdites recommandations, dès lors qu'elles concernent des distinctions et des décorations qui ne comportent pas de titres, et le cas échéant, de déterminer à quel égard et dans quelle mesure³⁵.

Dès le départ, il est évident que la question des titres de Chevalier ne sera pas examinée, Mackenzie King l'ayant fermement interdit. Même si le mandat du Comité est loin d'être laconique, ses membres se mettent au travail et conçoivent une solution partielle à l'absence de régime de distinctions honorifiques après huit réunions :

- (1) Que les sujets de Sa Majesté qui sont domiciliés au Canada ou qui y résident habituellement puissent recevoir des distinctions honorifiques et des décorations, et qu'ils puissent être nommés à des ordres de chevalerie qui ne comportent pas de titres.
- (2) Que le gouvernement au Canada de Sa Majesté envisage de soumettre à Sa Majesté le Roi des propositions pour l'établissement d'un ordre, dont le nombre de membres serait limité mais qui ne comporterait pas de titres, et que seuls pourraient recevoir les sujets de Sa Majesté qui sont domiciliés au Canada ou qui y résident habituellement³⁶.

La politique proposée permettait aux Canadiens de recevoir des décos pour vaillance et bravoure et d'être nommés à des classes non titulaires d'ordres britanniques de chevalerie qui, pour ceux qui servent dans la RCN, l'AC (auparavant la Milice du Canada, force permanente) et l'ARC, sont l'Ordre du Bain et l'Ordre de l'Empire britannique. Les nominations à ces ordres devaient être limitées aux niveaux qui ne conféraient pas le titre de Chevalier, de sorte que le régime de distinctions honorifiques comprenait les Compagnons de l'Ordre du Bain, les Commandeurs, les Officiers et les Membres de l'Ordre de l'Empire britannique et la Médaille de l'Empire britannique³⁷. La proposition voulant que le gouvernement établisse une distinction canadienne sera examinée à maintes reprises dans le quart de siècle suivant et ne se concrétisera qu'avec la création de l'Ordre du Canada, en 1967.

En fait, le Comité se conforme à la résolution Nickle, qui permet l'octroi de distinctions uniquement sur la recommandation du gouvernement du Canada, tout en rejetant les propositions du Comité spécial sur les distinctions honorifiques et les titres de 1919, qui voudrait que les Canadiens ne soient plus nommés à aucun ordre de chevalerie britannique.



Les médailles du Général Jean Victor Allard, CC, CBE, GOQ, DSO, ED, CD. Sa DSO avec deux barrettes est l'une de seulement deux telles distinctions pour l'Armée canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. La DSO et la première barrette sont reliées à la campagne d'Italie alors que la seconde barrette fut méritée dans le Nord-Ouest de l'Europe. Il fut fait CBE à la fin de la guerre et CC en 1968



Insigne de Compagnon de l'Ordre du Bain (Division militaire)



Insigne de Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (Division civile) 2^e type



Insigne d'Officier de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 2^e type



Insigne de Membre de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) 2^e type



La Médaille de l'Empire britannique (Division militaire) avec ruban du 2^e type



Les médailles du Colonel William Edward Morgan, OBE, MC, ED.

S'étant mérité une MC avec barrette au cours de la Grande Guerre, il fut fait OBE pour son travail au niveau de l'entraînement durant la Seconde Guerre mondiale

Le décret 1940-1430, qui avait autorisé les Canadiens à recevoir uniquement des distinctions pour vaillance et bravoure, est révoqué et remplacé par le décret 1941-8882 le 15 novembre 1941. Les civils et les membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC peuvent désormais être nommés aux classes non titulaires des ordres britanniques de chevalerie. Ce décret constituera la politique canadienne en matière de distinctions honorifiques jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la publication de la liste de distinctions de la fête du Dominion de 1946, qui met un terme à l'octroi de distinctions pour le service pendant la guerre. Il vaut la peine de noter que, si des Canadiens sont nommés à des ordres britanniques de chevalerie et qu'ils reçoivent des décorations et des médailles britanniques, toutes ces marques de reconnaissance sont octroyées par le Souverain du Canada sur la recommandation de ses ministres canadiens et, par conséquent, elles sont d'inspiration canadienne, aussi bien au sens juridique que dans la façon dont elles sont perçues, c'est-à-dire comme des « distinctions canadiennes ». Après la ratification du Statut de Westminster, en 1931, toutes les distinctions conférées à des Canadiens qui ont servi au Canada ou qui sont conférées sur l'ordre du gouvernement canadien sont approuvées selon les recommandations du gouvernement du Canada, et les nominations sont faites par le Souverain du chef du Canada.

Pendant toute la durée de la guerre, on tente plusieurs fois de créer une distinction canadienne pour récompenser le mérite et le service distingués. Les propositions



Les médailles du Colonel Pierre-Édouard Chassé, MBE, CD. Il s'est mérité son MBE en tant que Major, ayant été parachuté derrière les lignes ennemis quelques jours après le Jour-J afin d'aider la Résistance française locale. Son groupe de médailles se termine avec la Croix de Guerre française avec palme de bronze signifiant une citation à l'ordre de l'Armée

comprennent des ordres à plusieurs niveaux et des médailles ne comportant qu'un seul niveau. Des noms pittoresques, comme l'Ordre du castor, l'Ordre royal du Canada, l'Ordre canadien du Roi, la Décoration d'honneur du Canada et le Prix honoraire canadien, sont évalués, de même que des désignations plus simples, notamment l'Ordre du Canada et la Médaille du Canada. C'est cette dernière proposition qui obtient un certain succès et qui permet de saisir comment le gouvernement perçoit la nécessité de doter le Canada d'un système national de distinctions honorifiques.

La Médaille du Canada est créée par un brevet royal signé par le roi George VI le 27 août 1943.

La médaille devait être décernée à des citoyens et à des non-citoyens pour « service remarquable et particulièrement méritoire [ou] [...] service spécial particulièrement méritoire, comme d'assumer des fonctions spéciales supérieures aux tâches ordinaires de l'intéressé, [ou] [...] l'accomplissement extrêmement méritoire de tâches courantes ayant exigé un travail d'un caractère particulièrement pénible³⁸ ».



Dessin pour la proposition d'Ordre royal du Canada de 1943



La Médaille du Canada

La Médaille du Canada montre le roi George VI sur l'avers et l'écu couronné des Armoires royales du Canada, qu'entourent des feuilles d'érable, sur le revers. Sur la monture de la médaille figurent le mot *MÉRITE* ou *MERIT*. Les récipiendaires peuvent faire suivre leur nom des lettres « M du C » ou « CM ». En tout, 15 médailles du Canada sont frappées, huit en anglais et sept en français. Le ruban est constitué de trois bandes, rouge, blanche et rouge, d'égale largeur. La médaille était censée avoir préséance sur la Médaille de l'Empire britannique, et elle deviendra la principale distinction canadienne, récompensant tous les degrés de service méritoire, militaire comme civil, que la contribution ait été d'envergure locale, nationale ou internationale. Le nombre maximum de médailles remises annuellement est fixé à un dixième d'un pour cent de l'effectif total de la MRC, de l'AC et de l'ARC, les officiers ne pouvant recevoir plus de 50 pour cent d'entre elles³⁹.

La première liste de distinctions faisant mention de la Médaille du Canada est publiée le 11 novembre 1943. Des récipiendaires comme le roi, le Premier ministre britannique Winston Churchill, le président américain Franklin Roosevelt, le dirigeant soviétique Joseph Staline et un bon nombre de militaires canadiens en service figurent sur la liste. Cependant, même si la création de la médaille est approuvée, que des médailles sont frappées et que des listes sont dressées, aucune médaille n'a jamais été décernée. Les demandes répétées du Comité de coordination des récompenses et de divers ministères pour que la médaille soit décernée se heurtent à un refus⁴⁰. L'aversion du Premier ministre Mackenzie King pour les distinctions honorifiques se traduit par le refus de remettre la nouvelle médaille.

Les distinctions accordées en reconnaissance du mérite militaire pendant la Deuxième Guerre mondiale représentent la première tentative de récompenser les militaires du rang aussi bien que les officiers. C'est en grande partie grâce à l'Ordre de l'Empire britannique, à sa structure comptant cinq grades et à la Médaille de l'Empire britannique. Pour la première fois dans l'histoire militaire du Canada, la Couronne et les commandants ont à leur disposition un mécanisme leur permettant de récompenser le mérite de personnes de tous les grades, qui ont accompli n'importe quel type de service méritoire marquant, de l'action méritoire unique à l'effort et au service méritoires prolongés. Jusque-là, toutes les marques de reconnaissance pour le mérite étaient décernées à des officiers, les militaires du rang ne pouvant recevoir que la Médaille du service méritoire durant la Première Guerre mondiale, tandis que les officiers pouvaient être nommés à pas moins de quatre ordres de chevalerie.



Les médailles du Sergent Muriel Joyce Bryant, née Turpin, CM, BEM. Une des rares femmes à avoir reçu la BEM durant la Seconde Guerre mondiale, elle l'a méritée en tant que commis auprès de la Direction des services médicaux au Quartier général outre-mer de l'ARC à Londres



Le Général l'honorable Henry Duncan Graham Crerar, CP, CH, CB, DSO, CD

L'impossibilité pour les Canadiens d'accepter d'être nommés aux niveaux supérieurs des ordres britanniques de chevalerie pose un problème particulier lorsqu'il s'agit de récompenser les officiers généraux supérieurs. Ne pouvant accepter un titre de GCB/KCB ou de GBE/KBE comme leurs confrères britanniques, australiens et néo-zélandais, plusieurs généraux canadiens ont atteint le proverbial plafond de verre pour ce qui est des distinctions honorifiques. Le premier à être confronté à ce problème est le Général Harry Crerar, CB, DSO, l'officier général qui commande la 1^{re} Division canadienne. Crerar a été fait CB en 1943 et le Feld-maréchal Montgomery a proposé qu'il soit nommé KBE en 1945⁴¹. La distinction la plus proche est celle de CBE, mais ce n'est pas une récompense appropriée si on tient compte du fait qu'elle est habituellement décernée à des brigadiers et des majors-généraux, non à des généraux commandant une division, sans oublier que cette distinction est moins prestigieuse que le titre de CB, qui lui a déjà été conféré.

Comme Crerar, le Général A. G. L. McNaughton, CB, CMG, DSO, a obtenu toutes les distinctions qu'il pouvait recevoir en vertu de la réglementation canadienne. Il a été nommé CB sur la liste des distinctions de Bennett alors qu'il était Chef d'état-major général, et il a été fait CMG et nommé à l'Ordre du service distingué pour sa contribution lors de la Première Guerre mondiale. Il n'y a donc plus de distinctions non titulaires qui peuvent lui être conférées.

La solution pour reconnaître de manière appropriée le mérite de ces deux généraux est offerte par l'Ordre des Compagnons d'Honneur (CH). Cet ordre, qui ne compte qu'un seul niveau, est institué par le roi George V en 1917 pour, entre autres, servir de solution de rechange aux ordres britanniques de chevalerie en tant que distinction de haut niveau sans classes titulaires. Initialement limité à 50 membres, l'Ordre voit son nombre de membres augmenter en 1943. Le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud se font demander s'ils accepteraient un nombre déterminé de nominations pour les résidants de leurs dominions respectifs. L'Australie et la Nouvelle-Zélande acceptent volontiers, mais le Canada et l'Afrique du Sud déclinent respectueusement l'offre, malgré que le Canada se soit vu offrir sept nominations⁴². À cette époque, les responsables canadiens envisagent d'instituer les distinctions canadiennes connues sous le nom de *Canadian Decoration of Honour* (Décoration d'honneur du Canada) et de *Canadian Award of Honour* (Prix honorifique canadien). Par suite du refus du Canada et de l'Afrique du Sud, les statuts de l'Ordre des Compagnons d'Honneur sont modifiés pour fixer de nouveaux quotas : Royaume-Uni, 45; Australie, 7; Nouvelle-Zélande, 2; pays du Commonwealth, 11; pour un nombre total de



Le Général l'honorable Andrew George Latta McNaughton, CP, CH, CB, CMG, DSO, CD



Insigne de l'Ordre des Compagnons d'Honneur



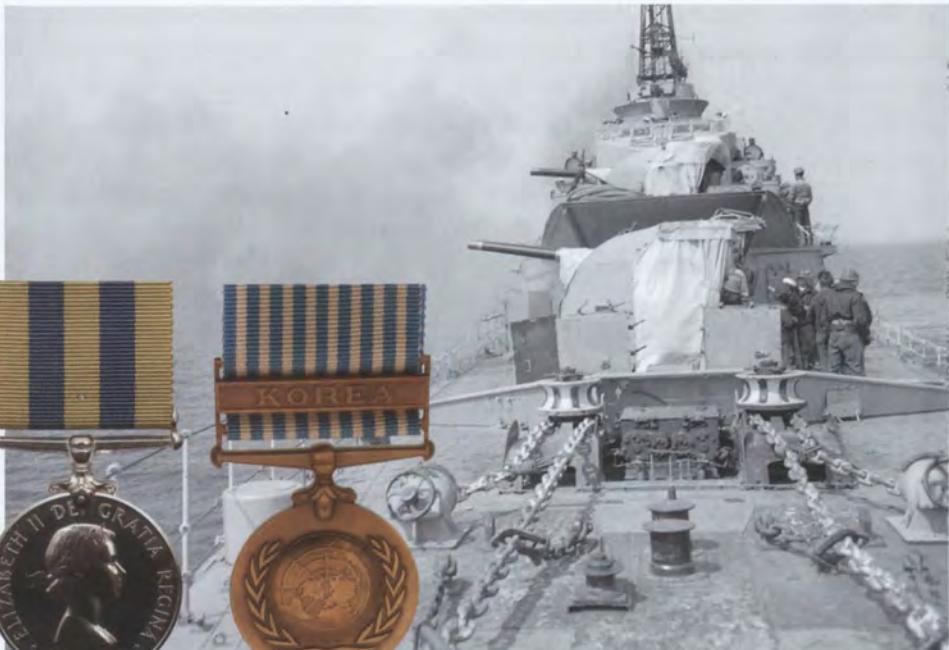
Le très honorable John George Diefenbaker, CP, CH, CR, portant son insigne de CH nouvellement présenté

65 membres. Au moment où le cas de Crerar se présente, le Canada a déjà refusé l'offre de nominations à l'Ordre des Compagnons d'Honneur. Le ministre de la Défense nationale soumet quand même la nomination, et elle est approuvée par le roi en 1945. Dans le cas de McNaughton, c'est Mackenzie King qui patronne sa candidature, et il est nommé en 1946⁴³. L'Ordre des Compagnons d'Honneur n'a pas souvent été utilisé pour récompenser le service militaire. Le Général John de Chastelain, ancien CEMD, est nommé Membre de l'Ordre des Compagnons d'Honneur en 1999, mais c'est pour le récompenser de ses efforts dans le processus de paix en Irlande du Nord. En tout, neuf Canadiens ont été nommés Membres de l'Ordre des Compagnons d'Honneur depuis 1917, notamment deux anciens Premiers ministres, John Diefenbaker et Pierre Trudeau, et un ancien Gouverneur général, Vincent Massey.

La guerre de Corée et les années ultérieures

Comme ce fut le cas lors de la Deuxième Guerre mondiale, le Canada s'engage dans la guerre de Corée sans s'être doté d'un système de distinctions honorifiques pour ainsi dire, qu'elles soient civiles ou militaires⁴⁴. En adoptant, le 29 juin 1951, la directive du Cabinet n° 25, le gouvernement choisit d'instaurer une politique semblable à celle qu'on appliquait pendant la Deuxième Guerre mondiale. Il est permis de décerner des distinctions pour vaillance et bravoure aux membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC qui servent en présence de l'ennemi, et les nominations aux classes non titulaires des ordres britanniques de chevalerie sont également autorisées, mais seulement pour le personnel militaire. Ainsi, aucune récompense civile n'est accordée au personnel non militaire qui soutient l'effort de guerre, contrairement à ce qui se faisait au cours de la guerre précédente, alors que près de 2 000 civils avaient été récompensés pour leur contribution sur le front intérieur.

Après la guerre de Corée, le Cabinet adopte encore une nouvelle politique sur les distinctions honorifiques mais, fondamentalement, elle est le prolongement de la politique appliquée durant la guerre de Corée. Elle est cependant plus souple pour ce qui est des distinctions pour bravoure conférées à des civils. La directive définit



La Médaille de la Corée

La Médaille du service des Nations Unies – Corée

Le Navire canadien de Sa Majesté *Nootka* fait feu sur des objectifs ennemis au large de la côte coréenne le 28 mai 1951



Les médailles du Colonel Joseph Alexandre Vallée, OBE, CD. Après du service durant la campagne d'Italie au cours de la Seconde Guerre mondiale, il s'est mérité son OBE durant la guerre de Corée

également les circonstances dans lesquelles les Canadiens peuvent recevoir des distinctions de pays étrangers :

Décorations conférées par la Reine

1. Civils

- a) services rendus dans le cadre d'efforts de guerre ou d'opérations militaires auxquels le Canada participe; et
- b) actes de bravoure comportant un risque de décès ou de blessure grave accomplis non seulement pour sauver ou tenter de sauver des vies humaines d'un danger immédiat, mais aussi pour arrêter, tenter d'arrêter ou aider à arrêter de dangereux criminels, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles censées justifier une telle reconnaissance.

2. Forces armées

- a) services rendus dans le cadre d'une guerre ou d'une opération militaire menée par le Canada ou à laquelle il participe (les décorations qui peuvent être conférées en vertu de cette clause comprennent les médailles de campagne);
- b) actes de bravoure, qui ne sont pas prévus dans la clause a) de ce sous-alinéa, tels que ceux qui sont décrits au sous-alinéa (1)b) de l'alinéa 1;
- c) longs états de service et bonne conduite en tant que membres des forces armées; et
- d) adresse au tir⁴⁵.

La directive n° 30 du Cabinet fait naître chez les officiers supérieurs de la MRC, de l'AC et de l'ARC l'espoir que l'octroi de distinctions honorifiques puisse recommencer dans certaines circonstances. Ce changement est rendu nécessaire à cause de la participation du Canada à un certain nombre de missions des Nations Unies et d'opérations internationales outre-mer. En vertu de cette politique, les membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC reçoivent 21 Médailles de George (GM) entre 1956 et 1968, et il y a 22 nominations à l'Ordre de l'Empire britannique (division militaire) et attributions de la Médaille de l'Empire britannique (division militaire) pour des actes de bravoure. Le courage des civils est lui aussi récompensé. En effet, 10 Médailles de George sont remises à des civils pendant la même période⁴⁶. La Médaille de George arrive au deuxième rang des plus hautes distinctions pour bravoure (actes non liés au combat), juste après la Croix de George. Les membres de l'ARC reçoivent 22 Croix de l'Aviation (AFC). L'AFC est décernée pour des actes de vaillance, de courage ou de dévouement accomplis en vol, mais pas dans le cadre d'opérations actives contre l'ennemi⁴⁷. Cependant, contrairement aux alliés du

Canada qui font partie de l'OTAN et du Commonwealth, les membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC n'ont pas droit à des distinctions pour service méritoire, à moins qu'ils aient servi dans une zone opérationnelle. Les autres pays ont couramment des listes de distinctions honorifiques, et le service méritoire dans la sphère nationale est régulièrement récompensé. Les militaires canadiens n'ont quant à eux rien d'autre que la Décoration des Forces canadiennes.

Après la guerre de Corée, le Comité des membres du personnel (CMP) et le Comité interarmées des récompenses (CIR) discutent par intermittence de trois questions : l'octroi de la Médaille du Canada, la création d'un ordre du Canada et la participation, dans une certaine mesure, à la liste des distinctions honorifiques de Sa Majesté⁴⁸. Cette dernière suggestion aurait donné lieu à des nominations régulières aux ordres britanniques de chevalerie (dans la division militaire) sur la recommandation du ministre de la Défense nationale. Le Conseil de la Défense rejette la proposition, malgré la recommandation pressante du CMP et du CIR. Si la proposition ne va pas de l'avant, c'est surtout parce que les civils, en particulier le gouvernement de l'époque, sont peu intéressés à remettre en vigueur une liste courante des distinctions honorifiques. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, la suggestion voulant qu'un ordre du Canada soit institué n'est pas abandonnée et, périodiquement, des efforts sont faits pour inciter les plus hauts dirigeants du gouvernement à créer une distinction nationale.



La Médaille de George



La Croix de l'Aviation



La Décoration des Forces canadiennes (modèle George VI)

La question des distinctions pour service méritoire ne sera plus examinée sérieusement jusqu'à ce qu'elle soit soulevée à nouveau par la Conférence des associations de la défense (CAD) en 1959 et 1960. La CAD demande que l'on recommence à décerner des distinctions pour service méritoire aux membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC pour les services rendus au pays et lors des opérations outre-mer. La CAD estime que le service à la Couronne et à la patrie mérite d'être récompensé et encouragé⁴⁹. Les distinctions pour service méritoire suscitent un intérêt marqué chez certains officiers lorsque le CIR se penche sur la question des récompenses en temps de paix pour service exceptionnel. L'Armée avait demandé que l'on envisage d'octroyer des récompenses en reconnaissance du service exceptionnel au Congo⁵⁰. La question est ensuite examinée par le CMP en juin 1961. Celui-ci étudie une proposition du CIR demandant « qu'aucune mesure ne soit prise pour récompenser le service exceptionnel en temps de paix et que l'on continue de récompenser uniquement la bravoure [...] [et que] le ministre déclare le Congo zone d'opérations militaires conformément à l'intention de la directive n° 30 du Cabinet », et il commence à examiner les recommandations qui concernent l'octroi de distinctions pour le service au Congo. Le CIR va plus loin et exhorte le Comité des décorations du gouvernement (le successeur du CCR) à se pencher sur tous les aspects de la question des distinctions honorifiques⁵¹. Une semaine plus tard, le CMP désigne le Congo comme zone d'opérations militaires, conformément à l'esprit de la directive n° 30 du Cabinet⁵².

La question des distinctions pour le service militaire commence à stimuler l'intérêt, en raison du rôle très visible du Canada dans la mission des Nations Unies au Congo (ONUC). À l'été 1960, le Congo belge obtient son indépendance de la Belgique, et les dirigeants ainsi que les troupes belges commencent à se retirer. La violence éclate pendant le retrait, et la Belgique décide unilatéralement de renvoyer ses troupes au Congo pour protéger les citoyens belges. Le Conseil de sécurité des Nations Unies demande aux forces belges de se retirer et accepte d'offrir une assistance militaire pour stabiliser le pays⁵³. La tâche initiale de l'ONUC consiste à maintenir l'intégrité territoriale du Congo et l'indépendance politique du nouveau pays africain. Au plus fort de la mission, les forces de l'ONUC comptent 20 000 officiers et militaires du rang, et 27 pays y participent⁵⁴. En 1961, à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Patrice Lumumba, la province du Katanga, riche en minéraux, tente de se séparer du Congo. En plus d'avoir affaire aux acteurs étatiques, l'ONUC est confrontée aux incursions régulières de mercenaires étrangers. En février 1963, le Katanga est réintégré dans le Congo, et la mission tire à sa fin, les forces de l'ONUC s'étant entièrement retirées le 30 juin 1964. En tout, près de 2 000 Canadiens ont servi sur ce théâtre d'opérations, principalement des membres de l'AC ainsi que quelques membres de l'ARC. Deux Canadiens meurent en service actif lors de la mission de l'ONUC.



Canadiens au service avec l'ONUC



La Médaille de l'Organisation des Nations Unies au Congo

En février 1962, le CMP examine la possibilité de procéder à des nominations à l'Ordre de l'Empire britannique pour les services rendus dans le cadre de la mission de l'ONUC⁵⁵, après avoir reçu une proposition de nomination au titre d'OBE pour un Lieutenant-colonel du Royal 22^e Régiment. Une disposition rarement invoquée permet que l'Ordre de l'Empire britannique soit décerné non seulement pour le service méritoire, mais aussi pour les actes de bravoure. À ce moment, l'ordre de préséance des distinctions décernées pour bravoure est le suivant :

- la Croix de George, *pour bravoure des plus remarquables*;
- la Médaille de George, *pour bravoure exceptionnelle*; et
- les distinctions CBE, OBE, MBE et la BEM
(avec l'emblème constitué d'une feuille de chêne) *pour grande bravoure*⁵⁶.

L'Ordre de l'Empire britannique fut utilisé, quoique rarement, pour récompenser les actes de bravoure depuis sa création, en 1917, jusqu'en 1974⁵⁷. Durant cette période, en



L'insigne de bravoure de l'Ordre de l'Empire britannique



Les médailles du Lieutenant-colonel Jean-Paul Roger Edmond Beauregard, OMM, MBE, CD. Un des rares MBE pour bravoure reliés à la mission au Congo, il avait déjà servi en Corée et fut fait OMM en 1982



Le Colonel Jean-André Berthiaume, OBE, CD

tout 147 nominations ont été faites à l'Ordre de l'Empire britannique pour bravoure, et 825 médailles de l'Empire britannique ont été décernées pour bravoure dans l'ensemble du Commonwealth⁵⁸. C'est cette disposition rarement invoquée pour faire des nominations à l'Ordre pour des actes de bravoure qui est à l'origine de la remise de l'Ordre de l'Empire britannique et de la Médaille de l'Empire britannique pour récompenser la bravoure aussi bien des civils que des militaires canadiens jusqu'en 1968.

L'une des premières recommandations pour l'octroi d'une distinction à un Canadien en vertu de cette politique plus libérale concerne le Lieutenant-colonel Jean-André Berthiaume du Royal 22^e Régiment, qui est récompensé pour sa bravoure, son sens de l'initiative, sa compétence linguistique et son aptitude particulière pour les négociations⁵⁹.

Vient ensuite la nomination du Lieutenant Joseph Terrence Francis Anthony Liston, lui aussi du Royal 22^e Régiment. Berthiaume est nommé OBE (avec feuille de chêne pour bravoure) le 16 juin 1962. Liston est nommé MBE (avec feuille de chêne pour bravoure) le 4 janvier 1964⁶⁰. En même temps que Liston est nommé MBE, une Croix de l'Aviation (AFC) est remise au Sous-lieutenant d'aviation D. F. Parker de l'ARC. Ce sera la dernière AFC décernée à un membre de l'ARC.

La dernière nomination au grade de Commandeur de l'Ordre très excellent de l'Empire britannique par la Reine du chef du Canada, sur la recommandation de ses ministres canadiens, est faite en 1964. Le Brigadier Jacques Dextraze, DSO, OBE, CD, est élevé à un niveau supérieur de l'Ordre, celui de CBE, et il a droit à l'emblème de feuille de chêne pour bravoure. Cette nomination au grade de CBE demeure la seule qui ait jamais été faite pour bravoure⁶¹. La nomination est annoncée dans la *Gazette du Canada*, où l'on indique qu'elle récompense les services rendus au sein des forces des Nations Unies au Congo⁶². Les dirigeants canadiens étant pour la plupart indifférents à l'épineuse question des distinctions, c'est Lyndon Johnson, Président des États-Unis, qui propose la nomination de Dextraze pour une distinction récompensant sa bravoure. Johnson est tellement impressionné par le sens de l'initiative et la fougue de Dextraze qu'il écrit au Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, qui transmet la proposition de nomination aux autorités canadiennes⁶³. Le Comité des décorations du gouvernement se réunit en juin 1964 pour examiner la candidature, et l'élévation de Dextraze au niveau de CBE pour bravoure se fait ensuite⁶⁴. En plus de l'aspect du service méritoire, les trois nominations de Canadiens à l'Ordre de l'Empire britannique pour services rendus dans le cadre de l'ONUC comportent un élément important de bravoure.

Les dernières Médailles de George décernées à des Canadiens sont remises au Lieutenant-colonel Paul Mayer, MBE, CD, et au Sergent Joseph Lessard, le 28 juin 1964. Alors qu'il sert au Congo, Mayer porte secours à 10 religieuses et à quatre prêtres qui sont aux mains des membres du groupe *Jeunesse*, le groupe rebelle congolais. À un moment donné, « un membre frénétique du groupe *Jeunesse* lui braque un pistolet sur le ventre et appuie sur la gâchette. Heureusement, il n'y a pas de balle dans la chambre [...] Durant toute l'opération, la vie de l'officier est constamment en danger⁶⁵. » Les otages sont évacués vers un hélicoptère des Nations Unies qui les attend. Lessard contribue à délivrer les religieuses des églises dont les forces rebelles se sont emparées. « Il se bat comme un possédé [...], se baisse, saisit par le bras la religieuse prostrée et la jette littéralement dans la cabine. L'hélicoptère est déjà en vol lorsqu'il parvient à repousser son dernier assaillant; il saute à bord sous une pluie de lances et de flèches⁶⁶. »



Le Colonel Paul Augustus Mayer, MBE, GM, CD. Ayant mérité un MBE durant la guerre de Corée, il fut l'un des deux derniers Canadiens à recevoir la Médaille de George pour un sauvetage courageux au Congo



Le Colonel Mayer reçoit sa Médaille de George des mains du Gouverneur général, Général le très honorable Georges Philias Vanier, CP, DSO, MC, CD, à Rideau Hall

C'est au Capitaine (infirmière militaire) Josephine A. Cashin du Corps de santé royal de l'AC qu'est remise la dernière distinction de MBE de la division militaire (pour un membre des FC). Cashin joue un rôle crucial dans les secours portés aux victimes de l'écrasement du jet de la *Czechoslovakian State Airlines* à Gander (Terre-Neuve). Elle marche plus d'un demi-mille dans un terrain marécageux, dans la noirceur totale, pour se rendre sur les lieux du désastre. Se frayant un chemin parmi les débris et le feu, sans se soucier de sa propre sécurité, l'infirmière militaire Cashin répond aux appels au secours lancés par les blessés. Pendant quelque cinq heures sur les lieux de l'écrasement, légèrement vêtue et chaussée de sandales d'été, elle s'active sans relâche autour de l'avion en flammes pour porter secours aux nombreux blessés. Ce n'est qu'une fois que le dernier survivant a été trouvé qu'elle quitte le lieu de l'accident. Ce n'est pas pour retrouver un peu de confort, mais pour se rendre au *James Paton Memorial Hospital*, où elle met à contribution ses compétences professionnelles pour soigner les blessés. La bravoure et le dévouement altruiste de l'infirmière militaire ne faiblissent jamais et ont sans aucun doute permis de sauver de nombreuses vies⁶⁷.

C'est une fin appropriée pour l'utilisation des distinctions honorifiques britanniques au Canada, c'est-à-dire en reconnaissance d'un acte de bravoure pour protéger les plus vulnérables. Les distinctions pour bravoure sont manifestement considérées comme le seul type de récompense – à part les médailles pour longs états de service et les médailles de service des Nations Unies – qui peut-être accordé aux membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC. Les seules récompenses pour service méritoire sont celles qui comportent un acte de bravoure particulier. Se rendant compte qu'il est très peu probable que l'on recommence à utiliser toute la gamme des distinctions britanniques au Canada pour récompenser les services militaires, le ministère de la Défense nationale prépare, au début des années 1960, plusieurs propositions très détaillées en vue de l'établissement d'un ordre canadien servant à récompenser le service méritoire. Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, ces efforts joueront un rôle important dans la création de l'Ordre du Canada en 1967 et du Régime canadien de distinctions honorifiques, au sens large, en 1972.

Chapitre 2

Le système de distinctions honorifiques du Canada devient réalité

L'attribution de distinctions honorifiques aux civils et aux militaires pourrait susciter des difficultés. Il serait probablement plus sage de créer un ordre militaire typiquement canadien.

Décision du Cabinet, 29 novembre 1966

Les événements et les décisions qui ont donné lieu à la création de l'Ordre du mérite militaire par Sa Majesté la Reine en 1972 sont intimement liés à la façon dont l'Ordre du Canada est devenu le socle sur lequel s'est construit notre système de distinctions honorifiques. Les liens très étroits entre les deux ordres attestent l'importance de l'Ordre du mérite militaire comme mécanisme primordial de la Couronne pour reconnaître le service méritoire dans le domaine militaire. Il est, en fait, peu probable que l'Ordre du Canada aurait vu le jour à l'époque si le ministère de la Défense nationale et Vincent Massey, Gouverneur général de 1952 à 1959, n'avaient fait preuve de la persévérance que l'on sait. Le Ministère et Massey ont systématiquement fait pression pour obtenir un ordre national, à savoir l'Ordre du Canada. À l'origine, l'Ordre devait servir à reconnaître le service civil et le service militaire, mais il s'est révélé finalement insuffisant à honorer les militaires des FC.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le Comité des membres du personnel (CMP) du ministère de la Défense nationale élabore un projet minutieux visant à créer un Ordre du Canada à cinq échelons, avec une division civile et une division militaire, qui servirait de principal système de distinctions du Canada pour honorer le service méritoire. Comme la Médaille du Canada n'a jamais été attribuée et que, en 1946, la liste des distinctions honorifiques qui seront décernées à l'occasion de la Fête du Dominion pour marquer la fin de la guerre est fort longue, le Premier ministre Mackenzie King n'a guère envie de s'interroger sur la création d'un ordre canadien. Durant la période d'après-guerre, la question est de nouveau portée à l'attention de Mackenzie King, cette fois par le Gouverneur général, le Feld-maréchal vicomte Alexander de Tunis. Alexander est sur le point de faire une visite officielle au Brésil.

« Personnellement, dit-il, je suis très favorable à la création d'un Ordre du Canada, de préférence à cinq échelons⁶⁸. » Il propose de le désigner ainsi et espère que l'ordre pourra être créé à temps pour qu'il puisse honorer le président Dutra en reconnaissance de sa contribution à la création du corps expéditionnaire brésilien, qui a combattu aux côtés des troupes du Canada et du Commonwealth en Italie



Le Feld-maréchal le très honorable le vicomte Alexander de Tunis, KG, CP, GCB, OM, GCMG, CSI, DSO, MC, CD, ADC

au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Mackenzie King n'est pas impressionné par le projet et refuse également à Alexander l'autorisation de décerner la Médaille du Canada à Dutra. Il note ce qui suit dans son journal intime : « J'ai dit au Cabinet que je n'ai jamais éprouvé autant de douleur et d'angoisse à l'égard d'une question officielle que je n'en ai eues au sujet des décorations et des distinctions honorifiques [...] Je ne souhaitais pas qu'un Cabinet dont j'ai fait partie soit associé à la création d'un ordre ou d'une décoration au Canada⁶⁹. »

Après l'échec du projet de Lord Alexander en 1948, le ministère de la Défense nationale continue de s'intéresser à la création d'un ordre canadien qui permettrait

de reconnaître le service méritoire et qui serait largement inspiré de l'Ordre de l'Empire britannique et de la Légion d'honneur. La question d'une réactivation intégrale du système de distinctions honorifiques britannique ou de la création de quelque chose de tout à fait nouveau au Canada est soulevée au moins une fois l'an aux réunions du CMP et du CIR. On garde en partie espoir à cause de la mythique Médaille du Canada. Cette médaille existe sur papier, et des exemplaires en ont été frappés et ont même été exposés à un certain moment. La Médaille du Canada est tout à fait impropre à reconnaître tous les actes méritoires, civils et militaires, mais elle reste une raison d'espérer, même s'il s'agit d'un mirage cruel pour ceux qui souhaitent la création d'au moins une distinction canadienne, sinon d'un système de distinctions honorifiques complet.



L'honorable Brooke Claxton,
CP, DCM, CR



Le très honorable Louis
Stephen St-Laurent, CP,
CC, CR

En mai 1952, le Conseil de la Défense demande au CMP de rédiger un mémoire à l'intention du ministre de la Défense nationale concernant la création d'un ordre du Canada. Le CMP élabore et révise un projet inspiré de celui d'Alexander en 1948 et le présente au Conseil de la Défense, qui le peaufine. Le ministre de la Défense nationale Brooke Claxton transmet le projet au Premier ministre Louis St-Laurent, qui le rejette sans autre forme de procès⁷⁰. St-Laurent doit avoir été assez troublé par la régularité avec laquelle la question des distinctions honorifiques revient sur son bureau : à l'occasion de la guerre de Corée, lorsque Claxton

propose la création de la Décoration des Forces canadiennes et lorsque, récemment, Vincent Massey suggère la création d'un ordre canadien. Il semble certain que le profond dégoût de Mackenzie King pour les distinctions honorifiques a déteint sur son ex-lieutenant.

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, plus couramment appelée « Commission Massey » en l'honneur de son président et futur Gouverneur général, propose dans son rapport final la création d'un système canadien de distinctions honorifiques. L'ordre proposé porterait le nom d'« Ordre du Saint-Laurent », comme l'a déjà suggéré en 1866 le vicomte Monck, premier Gouverneur général du Canada après la Confédération⁷¹.

Grand-Croix de l'Ordre du St-Laurent	GCSL
Grand-Officier de l'Ordre du St-Laurent	GOSL
Commandeur de l'Ordre du St-Laurent	CSL
Officier de l'Ordre du St-Laurent	OSL
Membre de l'Ordre du St-Laurent	MSL
Médaille de l'Ordre du St-Laurent	SLM/MduSL

La structure de l'ordre proposé est inspirée de celle de l'Ordre de l'Empire britannique, excepté que les deux premiers niveaux ne confèrent pas l'adoubement et que leurs titres ressemblent à ceux de la Légion d'honneur. C'est la méthode de sélection des membres qui est tout à fait unique : les nominations sont censées être faites par le Roi sur l'avis d'un

comité non politique, qui portera le nom de Comité des distinctions honorifiques [...] dont le président et les membres seront nommés par le Gouverneur en conseil et dont les membres seront au nombre de onze, parmi lesquels se trouveront d'office le greffier du Conseil privé, le Secrétaire du Gouverneur général, le Sous-secrétaire d'État et le Sous-ministre de la Défense nationale, ainsi que cinq personnes dont le terme du mandat sera précisé dans chaque cas⁷².

Le Premier ministre et le Cabinet sont exclus de la sélection et de l'approbation des candidats à l'Ordre. Cette perspective non partisane est unique à l'époque, et elle servira de base de travail au Conseil consultatif de l'Ordre du Canada lorsque celui-ci est créé en 1967. Le Cabinet examine la proposition en août 1951. Très sensible à



Le très honorable Vincent
Massey, CP, CH, CC, CD

au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Mackenzie King n'est pas impressionné par le projet et refuse également à Alexander l'autorisation de décerner la Médaille du Canada à Dutra. Il note ce qui suit dans son journal intime : « J'ai dit au Cabinet que je n'ai jamais éprouvé autant de douleur et d'angoisse à l'égard d'une question officielle que je n'en ai eues au sujet des décorations et des distinctions honorifiques [...] Je ne souhaitais pas qu'un Cabinet dont j'ai fait partie soit associé à la création d'un ordre ou d'une décoration au Canada⁶⁹. »

Après l'échec du projet de Lord Alexander en 1948, le ministère de la Défense nationale continue de s'intéresser à la création d'un ordre canadien qui permettrait

de reconnaître le service méritoire et qui serait largement inspiré de l'Ordre de l'Empire britannique et de la Légion d'honneur. La question d'une réactivation intégrale du système de distinctions honorifiques britannique ou de la création de quelque chose de tout à fait nouveau au Canada est soulevée au moins une fois l'an aux réunions du CMP et du CIR. On garde en partie espoir à cause de la mythique Médaille du Canada. Cette médaille existe sur papier, et des exemplaires en ont été frappés et ont même été exposés à un certain moment. La Médaille du Canada est tout à fait impropre à reconnaître tous les actes méritoires, civils et militaires, mais elle reste une raison d'espérer, même s'il s'agit d'un mirage cruel pour ceux qui souhaitent la création d'au moins une distinction canadienne, sinon d'un système de distinctions honorifiques complet.



L'honorable Brooke Claxton,
CP, DCM, CR



Le très honorable Louis
Stephen St-Laurent, CP,
CC, CR

En mai 1952, le Conseil de la Défense demande au CMP de rédiger un mémoire à l'intention du ministre de la Défense nationale concernant la création d'un ordre du Canada. Le CMP élabore et révise un projet inspiré de celui d'Alexander en 1948 et le présente au Conseil de la Défense, qui le peaufine. Le ministre de la Défense nationale Brooke Claxton transmet le projet au Premier ministre Louis St-Laurent, qui le rejette sans autre forme de procès⁷⁰. St-Laurent doit avoir été assez troublé par la régularité avec laquelle la question des distinctions honorifiques revient sur son bureau : à l'occasion de la guerre de Corée, lorsque Claxton

propose la création de la Décoration des Forces canadiennes et lorsque, récemment, Vincent Massey suggère la création d'un ordre canadien. Il semble certain que le profond dégoût de Mackenzie King pour les distinctions honorifiques a déteint sur son ex-lieutenant.

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, plus couramment appelée « Commission Massey » en l'honneur de son président et futur Gouverneur général, propose dans son rapport final la création d'un système canadien de distinctions honorifiques. L'ordre proposé porterait le nom d'« Ordre du Saint-Laurent », comme l'a déjà suggéré en 1866 le vicomte Monck, premier Gouverneur général du Canada après la Confédération⁷¹.

Grand-Croix de l'Ordre du St-Laurent	GCSL
Grand-Officier de l'Ordre du St-Laurent	GOSL
Commandeur de l'Ordre du St-Laurent	CSL
Officier de l'Ordre du St-Laurent	OSL
Membre de l'Ordre du St-Laurent	MSL
Médaille de l'Ordre du St-Laurent	SLM/MduSL

La structure de l'ordre proposé est inspirée de celle de l'Ordre de l'Empire britannique, excepté que les deux premiers niveaux ne confèrent pas l'adoubement et que leurs titres ressemblent à ceux de la Légion d'honneur. C'est la méthode de sélection des membres qui est tout à fait unique : les nominations sont censées être faites par le Roi sur l'avis d'un

comité non politique, qui portera le nom de Comité des distinctions honorifiques [...] dont le président et les membres seront nommés par le Gouverneur en conseil et dont les membres seront au nombre de onze, parmi lesquels se trouveront d'office le greffier du Conseil privé, le Secrétaire du Gouverneur général, le Sous-secrétaire d'État et le Sous-ministre de la Défense nationale, ainsi que cinq personnes dont le terme du mandat sera précisé dans chaque cas⁷².

Le Premier ministre et le Cabinet sont exclus de la sélection et de l'approbation des candidats à l'Ordre. Cette perspective non partisane est unique à l'époque, et elle servira de base de travail au Conseil consultatif de l'Ordre du Canada lorsque celui-ci est créé en 1967. Le Cabinet examine la proposition en août 1951. Très sensible à



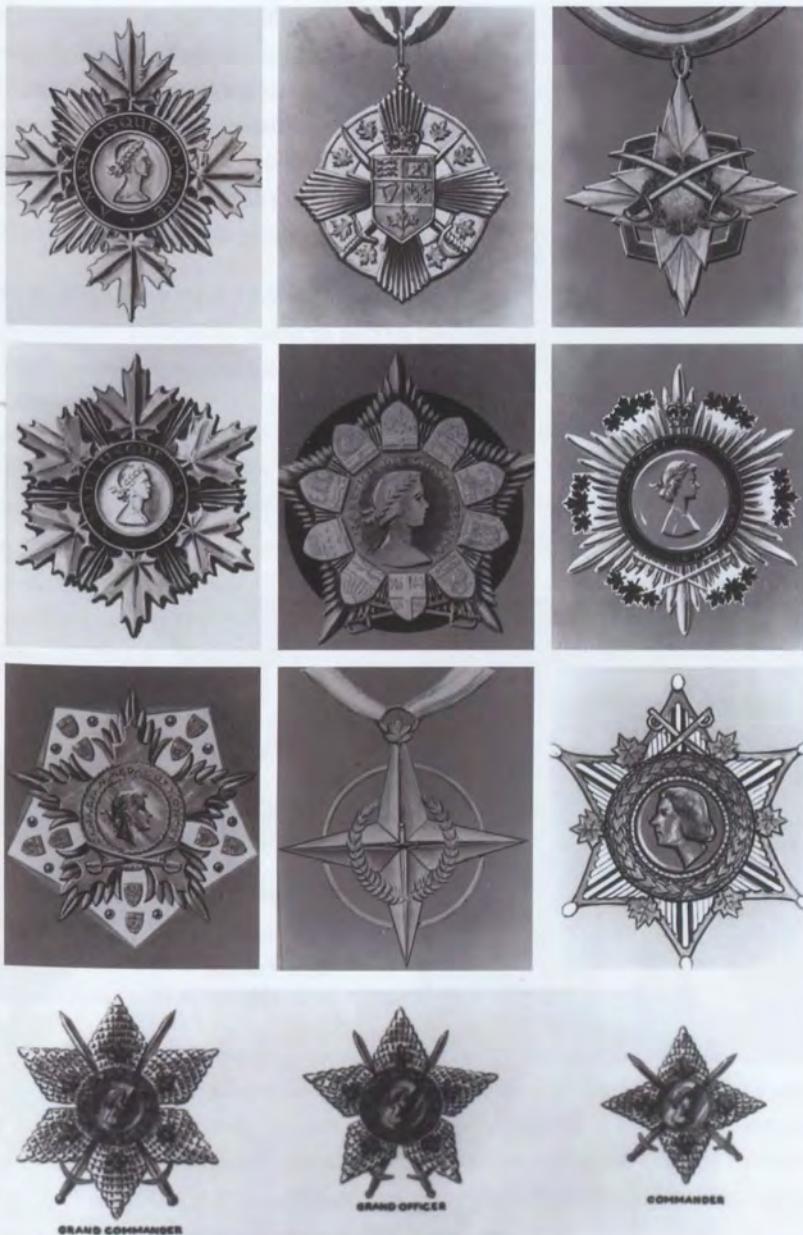
Le très honorable Vincent
Massey, CP, CH, CC, CD

tout ce qui a trait aux distinctions honorifiques, St-Laurent écrit à George Drew, chef de la loyale opposition de Sa Majesté et membre du Parti progressiste-conservateur, ainsi qu'à M. J. Coldwell, de la Fédération du Commonwealth coopératif (CCF), pour leur dire que la question des distinctions honorifiques « devra être réglée tôt ou tard⁷³ ». Le Cabinet n'est pas enchanté par la proposition. Le fait que le nom suggéré (Ordre du Saint-Laurent) ressemble beaucoup à celui du Premier ministre ne joue pas en sa faveur. L'élection approchant, le Cabinet rejette le projet, et tout ce qui y a trait est exclu du rapport final de la Commission Massey.

Claxton a joué un rôle important dans la création de la Décoration des Forces canadiennes, projet qui a pris presque cinq ans à achever. Cette réalisation a appris au ministre que rien n'est jamais simple en matière de distinctions honorifiques et que plus le projet est complexe, moins il a de chances d'être accepté. Bien que le Cabinet ait rejeté le projet de création d'un Ordre du Saint-Laurent selon les vœux de Massey, Claxton ne décourage pas l'élaboration d'autres projets semblables dans son ministère. Il a fallu s'y prendre à plusieurs reprises avant d'obtenir la création de la Décoration des Forces canadiennes, et il n'est pas dans la nature du vénérable ministre et ancien combattant décoré de la Grande Guerre d'abandonner un projet qu'il croit valable⁷⁴. Tout au long des années 1950, le Ministère ne cesse de refondre le projet d'Ordre du Canada de Lord Alexander pour reconnaître les accomplissements de civils et de militaires. Comme pour la création de la Décoration des Forces canadiennes et même de la Médaille d'ancienneté de la GRC, ce sont les pressions extérieures au gouvernement fédéral qui rallument l'intérêt pour la création d'une distinction honorifique honorant un service militaire exceptionnel.

Aux réunions annuelles de 1959 et 1960 de la Conférence des associations de la défense, des résolutions sont proposées en faveur de la création d'un système de distinctions honorifiques.

Étant donné que les membres de la Conférence des associations de la défense restent d'avis que les services rendus à la Couronne et au pays méritent qu'on les reconnaissse et les encourage [...] et étant donné que les citoyens des autres pays du Commonwealth ont droit à des distinctions honorifiques et récompenses à cet égard, nous trouvons embarrassant que les Canadiens ne bénéficient pas de marques de reconnaissance tout aussi valables et nous estimons souhaitable, hors toute autre considération, que cette situation soit corrigée pour que les Canadiens soient traités sur le même pied que les autres citoyens du Commonwealth⁷⁵.



Dessins reliés à diverses propositions pour un Ordre du Canada ou un Ordre du mérite militaire (ceux avec des épées). La plupart datent des années 1950 et 1960 et s'inspirent de distinctions soviétiques de cette époque

Cette résolution n'est pas la plus laconique qui soit, mais elle attire l'attention du ministère de la Défense nationale. En octobre 1959, le Conseil de la Défense ordonne au CMP d'examiner le projet d'Ordre du Canada élaboré en 1948 par Lord Alexander, et c'est ce dont il est question à la réunion du Conseil le 23 février 1960. Il est question d'un ordre à cinq échelons, composé d'une division civile et d'une division militaire, qui comprend une réglementation détaillée de l'octroi de la distinction, de la conception de l'insigne et du mécanisme de nomination⁷⁶.

Il arrive que des citoyens du Canada – qu'il s'agisse de civils ou de membres de la Marine, de l'Armée ou de l'Aviation – rendent des services de valeur méritoire dépassant leurs fonctions ordinaires, et ces services sont dignes d'être reconnus de façon particulière⁷⁷.

Le Comité des chefs d'état-major appuie le projet, tout comme Pierre Sévigny, ministre adjoint de la Défense nationale, qui demande aussitôt au sous-secrétaire d'État Charles Stein de convoquer les membres du Comité des décorations du gouvernement pour qu'ils se penchent sur la question. Sévigny est un ancien



Pierre Sévigny



La *Virtuti Militari*
de la Pologne



La Croix de
Guerre belge (ici
avec son ruban
pour la Première
Guerre mondiale)



La Croix de Guerre
française

combattant de la Deuxième Guerre mondiale. Il a perdu une jambe dans la Bataille du Rhin et il a reçu à cet égard la plus haute décoration militaire de la Pologne, *Virtuti Militari*, ainsi que la Croix de guerre française et la Croix de guerre belge.

Le 11 mars 1960, c'est dans l'édifice de l'Ouest du Parlement que se réunit le Comité des décorations du gouvernement, successeur du Comité de coordination des récompenses⁷⁸.

Le Comité en arrive à des conclusions assez profondes et recommande de modifier la politique gouvernementale actuelle en matière de distinctions honorifiques pour « autoriser l'octroi de décorations et de distinctions honorifiques pour d'autres raisons que le service militaire et les actes de bravoure (en temps de guerre ou en temps de paix⁷⁹) ». Il propose également la création d'un ordre de chevalerie proprement canadien pour reconnaître le service en question :

L'accès au nouvel ordre ne devrait être accordé qu'au titre de services de valeur méritoire exceptionnels dépassant les fonctions ordinaires et dignes d'une reconnaissance particulière⁸⁰.

Le Comité entérine la proposition du MDN et recommande de modifier considérablement la politique du gouvernement du Canada en matière de distinctions honorifiques, comme l'atteste la directive n° 30 du Cabinet, datée de 1956. Il semble enfin que la création d'un ordre du Canada soit en route, et pourtant rien n'est moins vrai. Dix jours après la réunion très fructueuse, une lettre classée « SECRET » est adressée à tous ses membres :

Le président du Comité des décorations souhaite que je vous informe que le ministre adjoint de la Défense nationale lui a demandé de veiller à ce que l'objet de la réunion du Comité tenue le vendredi 11 mars 1960 continue de rester secret et confidentiel. Le président a assuré au ministre que toutes les précautions seront prises et continueront de l'être à cet égard et il m'a demandé de vous rappeler l'importance de continuer à respecter scrupuleusement ces précautions en la matière⁸¹.

La classification de la réunion au degré de « secret » est tout à fait inusitée, puisque c'est l'expression « demande confidentielle de décorations et de récompenses » qui est en vigueur depuis toujours dans le cadre des discussions relatives aux distinctions



L'Édifice de l'Ouest du Parlement avec sa Tour Mackenzie



Le très honorable John George Diefenbaker, CP, CH, CR



Le très honorable Lester Bowles Pearson, CP, OM, CC, OBE



Le drapeau national adopté en 1965

honorifiques. Le Cabinet n'a pas discuté de la question, et la seule personne habilitée à s'occuper directement de ce qui a trait à la politique relative aux distinctions honorifiques est le Premier ministre. John Diefenbaker n'aura pas à régler beaucoup de questions concernant les distinctions honorifiques durant son mandat à la tête du gouvernement. On discute de l'augmentation de la rente versée aux récipiendaires de la Croix de Victoria (qui passe à 300 dollars), et le Cabinet approuve l'octroi de la Médaille de George à un récipiendaire, mais la principale question dont est saisi Diefenbaker à cet égard est la nomination imminente de Vincent Massey au titre de Chevalier de la Jarretière (KG). Le Gouverneur général est sur le point de prendre sa retraite, et la Reine a fait savoir qu'elle souhaitait honorer Massey, premier récipiendaire extérieur au Royaume-Uni. Diefenbaker se montre tout d'abord enthousiaste, mais il finit par faire obstruction, de sorte que, en fin de compte, Massey se voit plutôt décerner la Chaîne royale de Victoria⁸².

Il n'est plus question de créer un ordre canadien au Cabinet, et le ministère de la Défense nationale retient désormais son inclination à élaborer des projets très détaillés et immédiatement applicables en matière de distinctions honorifiques nationales. L'un des faits systématiquement avérés au cours de la période suivant la quasi-interdiction d'octroi de distinctions honorifiques après la fin de la Première Guerre mondiale a été que, même en l'absence de système de distinctions honorifiques, les citoyens ont continué de faire preuve d'un courage remarquable et d'un sens du sacrifice. Diefenbaker sera remplacé par Lester B. Pearson en avril 1963. L'une des promesses électorales du nouveau Premier ministre est de remplacer le Red Ensign du Canada par un drapeau national distinctif. Cela fera partie d'une série plus générale de changements qui donneront lieu à l'adoption du drapeau à la feuille d'éryable comme drapeau national du Canada, à la création de l'Ordre du Canada et à l'unification des FC.

Le pont aérien pour le ravitaillement de la Zambie en pétrole

Certains événements survenus en Afrique remettent la question des distinctions honorifiques sur la table du Cabinet, cette fois en même temps que les préparatifs associés à l'examen de l'idée de créer l'Ordre du Canada.

En novembre 1965, le gouvernement colonial de la Rhodésie du Sud – aujourd'hui le Zimbabwe – déclare unilatéralement son indépendance du Royaume-Uni. Le chemin de la colonie vers l'indépendance a été assez chaotique, entravé notamment par le refus du Premier ministre rhodésien Ian D. Smith d'autoriser la participation intégrale de tous les citoyens au fonctionnement des institutions politiques de la colonie. Les citoyens noirs n'avaient pas les mêmes droits que leurs homologues blancs, et la collectivité internationale a exercé des pressions énormes sur le gouvernement britannique – lequel assume la responsabilité juridique de la colonie – et sur le gouvernement de Rhodésie, dominé par les Blancs. La déclaration unilatérale de l'indépendance a pour effet l'imposition de sanctions des Nations Unies contre la colonie, et, en représailles, le gouvernement de Smith supprime l'approvisionnement en pétrole de sa voisine, la Zambie. Celle-ci dépend entièrement des produits pétroliers raffinés en Rhodésie et des approvisionnements expédiés du Mozambique par voie ferrée via la Rhodésie⁸³. Au cours de la crise, des avions de l'ARC et de la RAF transportent du pétrole depuis la Tanzanie et le Congo pour éviter une catastrophe humanitaire et garantir la stabilité de la toute nouvelle République de Zambie⁸⁴.

Ayant réussi à reconnaître les actes de bravoure et le service méritoire de cinq militaires de l'AC pour leur participation à l'ONUC au Congo seulement deux ans plus tôt et considérant l'admission d'autres civils et militaires à l'Ordre de l'Empire britannique pour actes de bravoure au cours de la période suivant la guerre de Corée, le CIR et le CMP appuient tous deux l'idée d'honorer ceux qui ont participé au pont aérien de la Zambie. Le ministre de la Défense Paul Hellyer, qui cherche à obtenir la nomination de trois officiers de l'ARC à l'Ordre de l'Empire britannique et à décerner des médailles de l'Empire britannique à deux pilotes, présente un projet au Cabinet en avril 1966. Contrairement aux distinctions accordées au titre des activités dans le cadre de l'ONUC, ces candidatures visent à « reconnaître le service



L'honorable Paul Theodore Hellyer, CP

méritoire exécuté dans des conditions extrêmement difficiles⁸⁵ ». Il n'est pas question ici d'actes de bravoure. Le Cabinet ne prend pas de décision avant la réunion du 5 mai 1966, au cours de laquelle Hellyer insiste une fois encore pour décerner une forme quelconque de reconnaissance du service des cinq candidats membres de l'ARC. Certains membres du Cabinet hésitent à sanctionner l'octroi de l'Ordre de l'Empire britannique pour seul service méritoire et non pour actes de bravoure, alors que d'autres se demandent tout haut combien de temps il faudra attendre pour que le Canada se dote de son propre système de distinctions honorifiques. Il est clair que certaines des personnes présentes autour de la table savent parfaitement que le Premier ministre a l'intention de créer l'Ordre du Canada, mais, à ce stade, ce n'est pas quelque chose dont on discute en conseil.

Frustré de la lenteur avec laquelle on obtient l'approbation des distinctions, Hellyer se dit d'avis que l'« on a besoin d'une forme de reconnaissance pour le service en temps de paix⁸⁶ ». Il déclare par ailleurs qu'il est « disposé à envisager d'autres solutions⁸⁷ » et propose qu'un comité spécial soit chargé d'examiner ce que l'on pourrait employer ou créer pour honorer les personnes dignes de reconnaissance. Sur la recommandation du ministre de la Défense nationale et avec l'aide discrète du greffier du Conseil privé Gordon Robertson (très engagé dans le projet de création de l'Ordre du Canada), le Cabinet :

- a) se dit d'accord en principe pour estimer qu'il est souhaitable de créer un système de reconnaissance pour le service méritoire en temps de paix à l'intention du personnel des Forces armées; et
- b) accepte qu'un comité spécial composé du secrétaire d'État, du ministre adjoint de la Défense nationale et du ministre des Affaires des anciens combattants soit chargé d'examiner le projet du ministre de la Défense nationale et de formuler des recommandations concernant les récompenses qui seraient valables en temps de paix⁸⁸.

La discussion relative à l'Ordre de l'Empire britannique a dû être inusitée, ne serait-ce qu'en raison du fait que quatre des 19 personnes présentes étaient membres de l'Ordre⁸⁹. Plus de la moitié des ministres présents ce jour-là seront éventuellement admis à l'Ordre du Canada.

De 1966 à 1972, au cours de la période précédant la création de l'Ordre du mérite militaire et la nomination de ses premiers membres, le ministère de la Défense nationale voit passer huit ministres et ministres intérimaires différents : peu d'entre eux serviront plus de 18 mois. C'est une époque de grands changements dans les FC.

et il n'y a pas que les uniformes, les grades et les désignations qui subissent une transformation. Avant le départ de Paul Hellyer en 1968 et au terme de plus de cinq années de service, un certain nombre de mesures sont prises concernant des distinctions associées à l'Ordre du mérite militaire, notamment la création de la Médaille du centenaire et de l'Ordre du Canada. Comme il est évident qu'on ne progressera guère du côté de la création d'un ordre du mérite national intégral, on vise un objectif plus réaliste sous la forme d'une médaille commémorative et d'une médaille du service opérationnel. Le CMP et le CIR continuent de travailler à la création de la Médaille du centenaire et d'une Médaille pour services généraux⁹⁰. Dans l'ensemble du Commonwealth, ce n'est pas d'hier qu'on accorde des médailles commémoratives à l'occasion de couronnements et de jubilés. Le roi George VI approuve la création de médailles de l'indépendance pour l'Inde et le Pakistan en 1947 lorsque ces deux pays deviennent des dominions. Il était question, dans le projet initial, de décerner une médaille aux civils et aux militaires pour « contribution exceptionnelle au pays⁹¹ ». L'idée de la Médaille du centenaire remonte au ministère de la Défense nationale, en collaboration avec le Secrétariat d'État. En mai 1965, Hellyer et le secrétaire d'État Maurice Lamontagne présentent un exposé au Cabinet pour recommander la création de la Médaille du centenaire dans le cadre des



La Médaille de l'indépendance du Pakistan



La Médaille du centenaire de 1967



L'honorable Maurice Lamontagne, CP

célébrations nationales prévues pour 1967. Ils rappellent que « c'est une occasion tout indiquée pour le gouvernement du Canada de reconnaître le service particulièrement méritoire de beaucoup de citoyens canadiens [...] et que Sa Majesté serait donc fort aise d'approuver la création d'une médaille canadienne pour commémorer le 100^e anniversaire de la Confédération du Canada⁹² ». Le projet a été lancé sous le gouvernement Diefenbaker, tout comme la Commission du centenaire, mais c'est sous Pearson qu'il est réalisé. La médaille est approuvée par la Reine le 27 juin 1966, quatre mois avant l'élaboration – et la présentation au Cabinet – d'un projet détaillé de création de l'Ordre du Canada.

Le Cabinet est officiellement invité à examiner la question de la création de l'Ordre du Canada le 7 novembre 1966. Le projet initial prévoit un ordre à trois échelons.

Tableau 2.1
Structure de l'Ordre du Canada proposée le 7 novembre 1966

Échelon	Nombre de nominations annuel	Nombre de membres maximal	Initiales honorifiques
Compagnon	5	30	CC
Officier	25	100	OC
Membre	50	∞	CM

Dès le départ, l'Ordre doit fonctionner selon une perspective non partisane et un système de mises en candidature à partir de la base. Le nouvel ordre est censé reconnaître principalement les réalisations civiles, et cela ne convient guère à tous les membres du Cabinet, qui souhaitent également un système de reconnaissance militaire. On veut manifestement séparer le mode de reconnaissance des contributions civiles et celui des contributions militaires.

Le procès-verbal de la réunion du Cabinet révèle que des membres craignent que, si l'Ordre du Canada confère également des distinctions au titre de contributions militaires, il risque d'être moins largement accepté : « L'octroi de récompenses à des civils et à des militaires risque de soulever des difficultés. Il serait peut-être plus sage de créer un ordre militaire distinct proprement canadien⁹³. » D'autres membres du Cabinet sont carrément opposés aux distinctions honorifiques en général, notamment Judy LaMarsh, Paul Martin père et Mitchell Sharp. Hellyer est outré que l'on songe à écarter complètement les militaires du projet de création d'un ordre national⁹⁴. Au terme d'un long débat, aucune décision n'est prise, et l'on convient d'en rediscuter le 29 novembre 1966.

Lorsque le Cabinet réexamine la question, le débat se poursuit, et l'on décide d'abandonner le projet d'ordre à trois échelons, car beaucoup estiment que ces échelons ont un caractère trop européen et élitiste. On trouve un compromis qui ramène le nouvel ordre à un seul échelon, celui de Compagnon, qui permettra de reconnaître tous les types de service méritoire par la même distinction. Le système de distinctions honorifiques du Canada est donc censé comporter une seule distinction pour service méritoire, ce qui n'est pas sans rappeler le plan original de la Médaille du Canada en 1943, destinée à honorer de la même façon les récipiendaires éventuels, du simple soldat au chef d'État. Le fonctionnaire le plus ancien ayant participé à la création de l'Ordre du Canada dira plus tard : « Il s'agissait visiblement d'une situation où des représentants élus laissaient des intérêts politiques dicter un compromis dans un domaine technique auquel peu d'entre eux connaissaient quelque chose⁹⁵. »

Hellyer est absent de la réunion du 29 novembre 1966 : il y est représenté par Léo Cadieux, ministre adjoint de la Défense nationale, qui essaie en vain de faire valoir que le nouvel ordre devrait permettre de reconnaître les réalisations de militaires aussi bien que de civils et qu'il devrait comporter trois échelons.

En janvier 1967, moins de deux mois après que le Cabinet a décidé que l'Ordre du Canada compterait un seul échelon, des changements sont apportés à la Constitution de l'Ordre pour y ajouter deux distinctions supplémentaires, mais cela ne rétablit pas la structure à trois échelons. L'Ordre est désormais composé d'un seul échelon et permet de décerner deux médailles. Les compagnons de l'Ordre du Canada sont censés être nommés en reconnaissance de leur « mérite, tout particulièrement d'après les services rendus au Canada ou à l'humanité en général⁹⁶ »*. La Médaille du courage de l'Ordre du Canada est accordée à toute personne « qui [...] accomplit un acte de courage remarquable dans des circonstances présentant un grand péril⁹⁷ »*. Enfin, la Médaille du service de l'Ordre du Canada récompense le « mérite, tout particulièrement pour services rendus au Canada ou à l'humanité en général⁹⁸ »*.



L'honorable Léo Joseph Alphonse Cadieux, CP, OC

* Version officielle en français.



La Médaille du service
de l'Ordre du Canada

Insigne de Compagnon
de l'Ordre du Canada

La Médaille du courage
de l'Ordre du Canada

Tableau 2.2
Ordre du Canada, 1967

Échelon	Nombre de nominations annuel*	Nombre de membres maximal	Initiales honorifiques
Compagnon	25	150	CC
Médaille du courage	∞	∞	CM
Médaille du service	50	∞	SM

* On prévoit nommer 50 compagnons et décerner 100 Médailles du service au cours de l'année du centenaire (1967).

Le 21 mars 1967, la Reine signe les lettres patentes attestant la création de l'Ordre du Canada, dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} juillet 1967. Parallèlement, le gouvernement adopte un décret abolissant la malheureuse Médaille du Canada créée par le père de la Reine, le roi George VI, en 1943, mais qui n'a jamais été décernée.

Les premières nominations à l'Ordre du Canada seront annoncées le 6 juillet 1967, précisément le jour où la Reine, à titre de souveraine de l'Ordre, confère au Gouverneur général Roland Michener les titres de chancelier et de compagnon principal de l'Ordre. Les efforts déployés depuis des décennies pour créer un ordre national sont enfin couronnés de succès.

Contrairement aux projets antérieurs, le nouvel Ordre du Canada n'a pas de volet militaire : il sert à reconnaître la contribution exceptionnelle de civils. C'est ce que confirment les premières nominations à l'Ordre. Les premiers compagnons incluent le Lieutenant-général E. L. M. Burns, DSO, OBE, MC, CD, le premier commandant de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) au Moyen-Orient et le Major-général George R. Pearkes, VC, CP, CB, DSO, MC, CD, ancien ministre de la Défense nationale et Lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, dont aucun n'est un militaire actif dans les FC. Parmi les récipiendaires de la Médaille du service de l'Ordre du Canada, seul le Maréchal de l'Air Wilfred Austin, CB, CBE, DSC, ED, CD, chef d'état-major de l'ARC à la retraite, a un lien avec la sphère militaire.



La Reine avec le Gouverneur général Michener qui porte le tout premier insigne de l'Ordre du Canada pour la première fois après que Sa Majesté le lui ait présenté, Ottawa, 6 juillet 1967



Le Général Eedson Louis Millard Burns, CC, DSO, OBE, MC, CD

La Médaille de la Force d'urgence des Nations Unies

L'Ordre du mérite militaire

La création de l'Ordre du Canada bien engagée, le ministre de la Défense nationale se consacre à son projet de création d'un plus large éventail de distinctions honorifiques aptes à sanctionner toutes sortes de hauts faits militaires, notamment à reconnaître le service méritoire et les actes de bravoure. L'absence de récompenses pour les membres des FC incite le ministre et son adjoint à redoubler d'efforts.

Le CMP et le CIR élaborent un projet détaillé soulignant la nécessité de revoir la politique de 1956 sur les distinctions honorifiques et proposant la création d'un ensemble exhaustif de distinctions honorifiques en reconnaissance des actes

de bravoure et du service méritoire, notamment d'une croix et d'une médaille du courage et d'un ordre du mérite militaire. Le projet est examiné par le Cabinet le 16 mars 1967. Hellyer s'interroge sur l'inexistence d'un système de distinctions honorifiques pour les militaires : « Suite à un mémoire au Cabinet visant à obtenir l'autorisation de décerner trois MBE et deux BEM à certains militaires, le Cabinet s'est dit d'accord en principe, le 5 mai 1966, pour que l'on examine la souhaitabilité de créer une récompense canadienne pour service méritoire⁹⁹. » Le projet soumis par Hellyer comprend un ordre du mérite militaire « à cinq échelons et une décoration connexe pour les autres grades, qui permettrait de reconnaître le service méritoire dans le cadre d'opérations militaires et en temps de paix¹⁰⁰ ».



Le Major-général l'honorable George Randolph Pearkes, VC, CP, CC, CB, DSO, MC, CD

Tableau 2.3
Projet d'Ordre du mérite militaire, 1966

Échelon	Désignation	Nominations	Initiales honorifiques
Premier échelon	Grand-Croix	Général et au-dessus	GCMM
Deuxième échelon	Commandeur principal	Brigadier-général à Lieutenant-général	CCMM
Troisième échelon	Commandeur	Lieutenant-colonel à Colonel	CMM
Quatrième échelon	Officier	Capitaine à Major	OMM
Cinquième échelon	Membre	Adjudant à Lieutenant	MMM
Médaille	Décoration du mérite militaire	Militaires du rang	DMM

Dessins reliés à la proposition de 1966 pour un Ordre du mérite militaire



Grand-Croix



Grand Officier



Commandeur



Officier



Membre

Décoration du mérite militaire

Seuls ceux « dont les services sont exceptionnellement méritoires seront admis au nouvel ordre¹⁰¹ ». Rappelons que, à ce stade, l'intronisation à l'Ordre du mérite militaire se fait de façon très rigide selon les divers grades des FC. Le fait que les militaires du rang ne puissent obtenir plus que la Décoration du mérite militaire et que les cinq échelons de l'Ordre constituent des couloirs très étroits atteste que ce projet n'avait rien de la souplesse des nominations canadiennes à l'Ordre de l'Empire britannique.

La question de l'Ordre du mérite militaire et des récompenses pour actes de bravoure est de nouveau examinée par le Cabinet le 30 juin 1967, la veille du début des célébrations du centenaire. Cadieux se penche sur le projet d'Ordre du mérite militaire et sur les deux récompenses pour actes de bravoure. Au cours de la discussion, on se demande si l'Ordre devrait effectivement comprendre cinq échelons, compte tenu, notamment, du fait que le tout nouvel Ordre du Canada n'en compte qu'un seul. On s'interroge sur le nombre de nominations annuelles et sur l'orientation manifestement axée sur les officiers, ainsi que sur la structure qui, aux yeux de certains, « semble archaïque et contraire à la tendance à la modernisation des Forces armées¹⁰² ». Finalement, le Cabinet décide que, outre une série de récompenses pour actes de bravoure, il convient de créer un ordre militaire, dont le nom reste à déterminer, « et d'y associer une décoration pour les autres grades afin de reconnaître le service méritoire aussi bien dans le cadre d'opérations militaires qu'en temps de paix, pourvu que l'on se concerte encore préalablement avec le Premier ministre au sujet de la réduction éventuelle du nombre d'échelons et qu'on en limite l'octroi à pas plus de 10 pour cent des officiers et autres militaires¹⁰³ ». Aucune mesure n'est annoncée concernant la création de l'Ordre du mérite militaire ou des décorations connexes pour actes de bravoure. Au cours de l'automne, on s'intéresse surtout aux célébrations du centenaire et à Expo 67, outre que, en décembre 1967, le Premier ministre Pearson annonce qu'il prendra sa retraite sous peu. Comme on le découvrira ultérieurement, la principale raison pour laquelle le projet d'Ordre du mérite militaire est retardé est le manque d'enthousiasme et d'intérêt des membres du Bureau du Conseil privé pour une extension du système de distinctions honorifiques du Canada.

Dans le cadre d'un examen entamé par le Secrétariat d'État sur l'attribution de distinctions de pays du Commonwealth et de pays étrangers à des Canadiens, on se penche sur la question lancinante de savoir si le gouvernement devrait recommencer à recommander des citoyens à des récompenses britanniques pour actes de bravoure. Le Comité des décorations du gouvernement a reçu un certain nombre de recommandations pour actes de bravoure et, comme la Médaille du courage de l'Ordre du Canada n'est pas encore utilisable, on songe à continuer

d'accorder des récompenses britanniques¹⁰⁴, à savoir des nominations à l'Ordre de l'Empire britannique et la remise de la Médaille de l'Empire britannique pour actes de bravoure.

Dans un rapport du Comité des décorations du gouvernement adressé à Pearson, la secrétaire d'État Judy LaMarsh explique : « Le rétablissement de la pratique de recommander des Canadiens à des distinctions et décorations britanniques (autres que celles qui sont décernées pour service de valeur militaire et service exceptionnel en temps de guerre et pour des actes de bravoure) irait certainement à l'encontre de l'intention du gouvernement de créer un ordre canadien [système de distinctions honorifiques]¹⁰⁵. » Le secrétaire particulier du Premier ministre, John Hodgson, qui a joué un rôle important dans la création de l'Ordre du Canada, conseille à Pearson de n'employer désormais que des distinctions canadiennes et de créer des récompenses canadiennes pour reconnaître les actes de bravoure. Hodgson rappelle également que « l'on devrait faire cesser discrètement l'habitude d'accorder des récompenses pour actes de bravoure par l'intermédiaire du gouvernement britannique¹⁰⁶ ». Cela étant, on ne retient que les candidatures à la Médaille de George et à l'Ordre de l'Empire britannique pour actes de bravoure, pourvu qu'elles soient proposées avant mars 1968.

À la dernière réunion du Cabinet présidée par Pearson en tant que Premier ministre, la question des recommandations canadiennes à des distinctions honorifiques britanniques est enfin réglée. Le Cabinet décide que « l'on cessera désormais de recommander l'attribution de récompenses, distinctions et décorations britanniques pour actes de bravoure, pourvu qu'elles soient proposées avant mars 1968.

bravoure et que le Comité des décorations du gouvernement devra examiner comment ces actes peuvent être récompensés lorsque les circonstances sont insuffisantes [*sic*] pour justifier l'octroi de la Médaille du courage de l'Ordre du Canada¹⁰⁷ ». C'est également au cours de cette réunion que Pearson refuse d'approuver le projet de création de l'Ordre du mérite militaire, parce qu'il ne veut pas lier les mains de son successeur. Pierre Trudeau a été porté à la tête du Parti libéral et sera assermenté comme Premier ministre trois jours plus tard, le 20 avril 1968. Quelque temps plus tard, le nouveau Premier ministre demande au Gouverneur général de dissoudre le Parlement, et c'est le 25 juin 1968 qu'a lieu l'élection fédérale. Au cours de cette période, le



Le très honorable Joseph Philippe
Pierre Yves Elliott Trudeau, CP, CC,
CH, CR



Le Général Jean Victor Allard, CC, CBE, GOQ, DSO, ED, CD



Esmond Unwin Butler, CVO, OC

Cabinet ne discute que de choses essentielles, et ce n'est que bien plus tard à l'automne que la question des distinctions honorifiques est remise sur la table.

Les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale, dont le Général Allard, CEMD, sont de plus en plus frustrés de ne pouvoir faire valoir la nécessité d'un système de distinctions honorifiques pour reconnaître le service méritoire dans les FC. Agacé de l'inertie ambiante, le Lieutenant-colonel N. A. Buckingham (retraité), directeur du Cérémonial, écrit à ses supérieurs :

On a tenté à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée de saisir le Cabinet d'un projet d'Ordre du mérite militaire (ORMM) pour les Forces armées canadiennes. Toutes ces tentatives ont échoué, le plus souvent à l'étape du CP [Conseil privé], mais, la dernière fois, soit en mars 1968, c'est M. Pearson lui-même qui s'y est opposé. C'est pourquoi, à l'époque, le ministre de la Défense nationale a ordonné que le projet soit suspendu en attendant la formation du nouveau gouvernement¹⁰⁸.

Pour tâcher de surmonter ce qui semble être une opposition émanant du Bureau du Conseil privé, Buckingham prend conseil auprès du Secrétaire du Gouverneur général, Esmond Butler. Celui-ci a participé de près à la création de l'Ordre du Canada et il est en contact fréquent avec Buckingham pour tout ce qui concerne les cérémonies militaires organisées à la résidence du Gouverneur général. Suite à une réunion fructueuse avec Butler, Buckingham obtient non seulement l'appui du Secrétaire du Gouverneur général, mais aussi celui du Gouverneur général lui-même : « J'ai la nette impression qu'une grande partie de la résistance

au projet serait surmontée si le MDN jouissait d'appuis extérieurs. C'est pourquoi j'ai demandé au Secrétaire du Gouverneur général de m'aider¹⁰⁹. » Une amitié durable se crée, et Butler se met rapidement au travail en coulisse pour ramener sur la table du Cabinet le projet de création de l'Ordre du mérite militaire. Il n'obtient pas gain de cause immédiatement, car le nouveau ministère s'occupe de concrétiser son programme, qui, bien qu'il ne soit pas contraire à l'idée d'un système de distinctions honorifiques, porte sur des questions plus vastes.

Attentif aux efforts de Buckingham et de Butler, Allard ordonne que le projet d'Ordre du mérite militaire, qui comprend désormais trois échelons, soit soumis au ministre pour présentation au Cabinet. Pour convaincre Allard d'aborder de nouveau la question avec le ministre, le Lieutenant-général E. M. Reyno, chef du Personnel, rappelle au CEMD les difficultés auxquelles on s'est heurté jusque-là : « Je suis sûr que vous n'ignorez pas les déceptions causées par le personnel du Conseil privé, qui a entravé l'acheminement du projet au Cabinet en dépit de la demande signée de notre ministre¹¹⁰. » La situation d'inertie et le sentiment que des fonctionnaires font obstacle à la création de l'Ordre du mérite militaire entraînent une réaction plutôt vive de la part du Vice-amiral Ralph Hennessy : « L'idée que les membres des Forces armées canadiennes ne soient pas dignes d'appartenir à un ordre canadien, comme en ont la possibilité leurs homologues civils grâce à l'Ordre du Canada, mais qu'on puisse leur refiler des babioles en lieu et place, ne saurait faire autrement que de susciter de la rancœur parmi les militaires¹¹¹. » Hennessy connaît bien le système de distinctions honorifiques et le rôle important qu'il joue dans le moral des troupes, puisqu'il a lui-même été décoré de la Croix du service distingué pour actes de bravoure durant la Deuxième Guerre mondiale à l'occasion de la destruction et du torpillage du sous-marin U-210.

Tout au long de l'année suivante, le Comité des décorations du gouvernement examine le projet d'ordre militaire et, le 5 décembre 1969, il s'entend sur une proposition à trois volets recommandant la création d'un Ordre du mérite militaire :

- a) Il devrait y avoir, au sein d'un système compact et intégré de distinctions honorifiques canadiennes, une catégorie réservée au mérite militaire;
- b) Cet ordre devrait comprendre trois échelons; et
- c) Les critères d'attribution de ces récompenses doivent être élaborés par les institutions des Forces armées compte tenu du service¹¹².

Le Comité des décorations du gouvernement recommande que la structure et l'orientation générale du nouvel ordre militaire soient « semblables à celles de l'Ordre du Canada¹¹³ ».

Cadieux, qui succède à Hellyer au poste de ministre, rédige une proposition à l'intention du Cabinet le 31 décembre 1969, le lendemain du jour où le Premier ministre Trudeau a annoncé que le Canada créera son propre système de récompenses pour actes de bravoure. Cette décision renvoie aux actes de bravoure des hommes qui se trouvaient à bord du NCSM *Kootenay* au moment d'une explosion catastrophique dans le cadre d'exercices au large de la côte anglaise en octobre 1969¹¹⁴. L'explosion et l'incendie qui s'ensuit font neuf morts et 53 blessés parmi l'équipage. La Médaille du courage et l'Ordre du Canada semblaient bien maigres, dès janvier 1968, pour honorer tous les types d'actes de bravoure, et on n'a pas fait grand-chose pour les attribuer. De son côté, le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada se dit d'avis que la Médaille du service et la Médaille du courage devraient être supprimées et remplacées par un système de distinctions honorifiques plus complet¹¹⁵. Dans sa proposition au Cabinet, Cadieux rappelle que l'orientation initiale concernant la « souhaitabilité de créer des récompenses canadiennes pour le service militaire méritoire » remonte au 5 mai 1966 et à la reconnaissance du service de cinq membres de l'ARC dans le cadre du pont aérien de la Zambie¹¹⁶. La proposition ne sera jamais présentée au Cabinet, et la question est confiée au Comité des décorations du gouvernement.



Le Navire canadien de Sa Majesté *Kootenay*

Le Comité, après avoir consacré énormément de temps à l'examen de l'avenir de l'Ordre du Canada et de la création d'un système de distinctions honorifiques plus complet, propose la création de « trois catégories de récompenses distinctes, mais parallèles :

- 1) pour SERVICE et RÉALISATION (l'Ordre du Canada);
- 2) pour actes de BRAVOUR; et
- 3) pour MÉRITE MILITAIRE.

Ces catégories constitueraient une 'famille de distinctions honorifiques canadiennes' qui seraient liées par certains éléments graphiques communs et comprendraient, chacune, trois échelons¹¹⁷ ». Cette proposition générale est élaborée au début de janvier 1970. Par la suite, Cadieux écrit au Premier ministre (le 20 mars 1970) pour demander qu'on prenne une décision rapide concernant la création de l'Ordre du mérite militaire et des décorations pour actes de bravoure « dans l'intérêt du moral des troupes¹¹⁸ » et, plus précisément, pour honorer les actes de bravoure et le service méritoire des hommes du NCSM *Kootenay*.

À la fin de l'année 1970, pour faciliter l'élaboration d'un projet de restructuration de l'Ordre du Canada à trois échelons et de création d'un Ordre du mérite militaire et de décorations canadiennes pour actes de bravoure, Trudeau demande au président du Comité des décorations du gouvernement – le sous-secrétaire d'État Jules Léger – de créer un « groupe de travail interministériel qui sera chargé de régler les détails d'un projet de système de distinctions honorifiques et récompenses complet¹¹⁹ » pour honorer les actes de bravoure et le mérite militaire. Le groupe de travail termine son rapport le 8 février 1971 et le présente au Premier ministre, puis au Cabinet en juillet 1971. Le groupe deviendra le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques.

Proposition au Cabinet, une dernière fois!

Le Cabinet est encore une fois saisi de la question des distinctions honorifiques en juillet 1971¹²⁰ : ses membres examinent le rapport du groupe de travail sur les distinctions honorifiques (*Report of the Working Group on Honours*) terminé en février de la même année. Les auteurs du rapport sont favorables à la création d'un « programme de récompenses complet pour le Canada¹²¹ ». Le tout nouveau projet de système de distinctions honorifiques canadien transforme radicalement le système plutôt dysfonctionnel de l'Ordre du Canada à un échelon et de ses médailles, en un système plus polyvalent destiné à honorer le service méritoire dans la sphère

civile comme dans la sphère militaire, ainsi que les actes de courage et de bravoure. Outre le projet de création de l'Ordre du mérite militaire, on discute de la division de l'Ordre du Canada en trois échelons et de l'institution de trois récompenses pour actes de bravoure.

Pour justifier la création de l'Ordre du mérite militaire, les auteurs du rapport font valoir que « les Forces armées canadiennes s'attendent à ce que les militaires se soumettent aux exigences d'une vie de service sans discussion et que cela suppose parfois de faire son devoir dans des conditions éprouvantes et extrêmement difficiles pendant des périodes prolongées¹²² ». Ils poursuivent leurs explications dans les termes suivants :

L'institution de l'Ordre du mérite militaire à trois échelons offrira aux Forces canadiennes un instrument de gestion éprouvé, applicable à tous les types d'activités militaires, pour récompenser le service exceptionnel parmi les hauts gradés tout comme le dévouement exceptionnel parmi les rangs inférieurs. Ceux qui sont récompensés de leurs efforts, où qu'ils soient, auront la satisfaction de savoir que leur contribution remarquable est reconnue publiquement et officiellement¹²³.

Les membres du Cabinet examinent le projet à la réunion du 29 juillet 1971, et une grande partie de la discussion porte sur la restructuration de l'Ordre du Canada en trois échelons et sur la création des trois décorations pour actes de bravoure, les-quelles n'ont pour l'instant pas de nom. On discute également de l'idée de transférer la responsabilité de l'administration des distinctions honorifiques du Secrétariat d'État au Bureau du Secrétaire du Gouverneur général. On estime que ce serait un moyen plus efficace de centraliser l'administration des distinctions honorifiques et le meilleur moyen de protéger le système de toute ingérence partisane. Le principal souci concernant l'Ordre du mérite militaire est la division en deux types d'affiliation : les membres ordinaires, qui seraient des militaires des Forces canadiennes, et les membres honoraires, qui seraient des militaires d'armées de pays du Commonwealth et de pays étrangers. Certains membres du Cabinet n'aiment pas l'adjectif ordinaire, et l'on décide de l'abandonner. Au terme d'une longue discussion, le Cabinet approuve la série de modifications, dont la création de l'Ordre du mérite militaire à trois échelons, composé de membres et de membres honoraires¹²⁴.

Le 1^{er} mai 1972, le Gouverneur général Roland Michener approuve le décret 1972-810, par lequel est déclaré que l'Ordre prendra naissance le jour de la Fête du Dominion de 1972. Le 10 mai 1972, la Reine signe les lettres patentes constituant

l'Ordre, lesquelles sont contresignées par le Premier ministre Pierre Trudeau. C'est alors que le bureau du Premier ministre diffuse un communiqué de presse explicatif :

L'Ordre du mérite militaire est créé afin de reconnaître à leur juste valeur le mérite particulier et le service exceptionnel des membres des Forces canadiennes régulières et de la réserve¹²⁵.



Les Lettres patentes créant l'Ordre du mérite militaire portent la signature de la Reine et le Grand sceau du Canada

L'Ordre du mérite militaire est enfin une réalité, bien que seulement sur papier. Le fait que l'Ordre du Canada ait été largement accepté au cours des cinq dernières années augure bien de l'avenir et ne fait pas craindre un sort semblable à celui de la Médaille du Canada. Beaucoup de jeunes militaires ne connaissent pas bien le système des distinctions honorifiques (la Décoration des Forces canadiennes, la Médaille du centenaire de 1967 et quelques médailles du service des Nations Unies représentant l'éventail des récompenses auxquelles ils peuvent aspirer), mais la présence d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée, riches de nombreuses années de service, garantit une certaine continuité lorsqu'il s'agit de veiller à la reconnaissance du service méritoire.

Au moment où l'on rédige le communiqué de presse annonçant la création du nouvel Ordre aux militaires, un agent d'affaires publiques fait remarquer : « Beaucoup de Canadiens trouveront étrange qu'un simple soldat puisse être candidat au même Ordre qu'un général¹²⁶. » Voilà une observation perspicace, compte tenu du fait que les distinctions honorifiques pour service méritoire ont longtemps été réservées aux officiers. C'est un système de reconnaissance plus équitable qui est sur le point de prendre racine.